

Plan
parisien de
l'insertion par
l'emploi

Insérer par l'emploi

Plan parisien ►► 2020



Sommaire

Edito	3
1. Les partenaires engagés à nos côtés	4
2. Les défis que nous devons relever	8
Les atouts, les difficultés et les défis de l’insertion à Paris	8
Notre ambition commune.....	13
Nos principes directeurs.....	15
3. Ce que le plan change	16
4. Nos engagements	18
Axe 1 – L’accès aux droits pour tous	19
Axe 2 – Un accompagnement adapté et sans délai pour chaque personne	22
Axe 3 – Des parcours vers l’entreprise pour tous	27
Axe 4 – Les Parisiens auteurs de leur propre parcours vers l’emploi	33
Axe 5 – Une politique d’insertion ancrée localement	36
5. Annexes	40
Annexe 1 - Les 36 actions du PPIE	40
Annexe 2 - Les engagements des différents partenaires.....	42
Annexe 3 – La mobilisation du FSE au titre du PPIE	51

Edito



Anne Hidalgo
Maire de Paris

Investir dans la formation et l'insertion professionnelle est essentiel pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens d'accéder à l'emploi, quelques soient les parcours de vie et les difficultés rencontrées. Paris est et

restera engagée auprès des personnes éloignées de l'emploi en les accompagnant, les formant et leur facilitant l'accès à l'emploi.

A un moment où l'Etat est engagé dans une réflexion profonde sur les minima sociaux, Paris doit insister sur l'essentiel : nos actions en faveur de l'insertion des plus fragiles. À juste titre, la loi généralisant le RSA a posé le principe d'une articulation entre l'insertion sociale et l'insertion professionnelle. Depuis les trois dernières mandatures, Paris accompagne dans la continuité les personnes en parcours d'insertion sociale et vers l'emploi. Non seulement l'insertion professionnelle ne peut être opposée à l'insertion sociale, mais elles doivent aussi être conjuguées au sein d'une approche globale qui puisse prendre en compte la singularité des situations des personnes.

Nous avons également ajouté une dimension devenue fondamentale, celle de l'économie et de l'innovation sociales. Aujourd'hui, il nous faut encore davantage innover pour mobiliser toutes les ressources de notre territoire. Nos ressources d'abord, au sein de la collectivité parisienne, en tant qu'employeur, en tant que soutien aux initiatives associatives et en tant que donneur d'ordre auprès de nos prestataires. Les ressources de nos partenaires ensuite, qui interviennent dans les champs de la formation et de l'accès à l'emploi. Les ressources des entreprises également, qui insèrent les individus par l'emploi et l'accès à la qualification. Les ressources des Parisiens enfin, qui ont des compétences, des idées, des projets, et que l'on doit associer toujours plus au pilotage et à l'évaluation de cette politique publique.

Ce Plan parisien pour l'emploi est l'affaire de tous, comme la concertation mise en place l'a amplement démontré, par le nombre et la qualité des contributions. Ce Plan doit désormais vivre, progresser et être animé dans la durée, au plus près des Parisiens et pour répondre au plus vite et au mieux à leurs besoins. Il a vocation à devenir une pièce majeure de la Ville bienveillante, inclusive et fraternelle que nous construisons ensemble pas à pas.



Dominique Versini

Adjointe à la Maire de Paris chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion et des personnes âgées

Toutes les mesures qui suivent servent la même ambition : permettre aux Parisiens d'être véritablement « auteurs » de leur parcours d'insertion : association des bénéficiaires du Revenu de solidarité active à chaque étape, nouvelles modalités d'accompagnement social, création de nouveaux services notamment dans le domaine du numérique. De manière complémentaire, pour prolonger la dynamique initiée dans le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion, de nombreuses mesures s'adressent directement aux entreprises, afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle dans cette dynamique nouvelle de l'insertion par l'emploi à Paris.



Pauline Véron

Adjointe à la Maire de Paris chargée de la démocratie locale, la participation citoyenne, la vie associative, la jeunesse et l'emploi

Choisir l'emploi comme moteur de l'insertion est fort de sens. Nous considérons que l'emploi est la condition d'une insertion durable. Ce plan réunit au maximum les conditions de la réussite des personnes en insertion, et mobilise tous les partenaires autour de ce combat commun.



Antoinette Guhl

Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire

À travers ce nouveau PPIE, Paris réaffirme son investissement en faveur de l'insertion par l'activité économique de celles et ceux qui en sont le plus éloignés. Paris se tient plus que jamais aux côtés des partenaires de l'économie sociale et solidaire qui donnent une seconde chance aux Parisien-ne-s les plus fragiles et permettent le développement d'une économie parisienne plus solidaire et porteuse de lien social.

1. Les partenaires engagés à nos côtés



Jean-François Carencu

Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris

L'État partage l'ambition du Plan parisien de l'insertion par l'emploi de promouvoir une démarche globale articulant insertion, action sociale et emploi. En effet, l'État s'est donné pour priorités l'amélioration des taux d'emplois, notamment des jeunes et des seniors ainsi que l'action résolue en faveur de l'accès et du retour à l'emploi des bénéficiaires des minima sociaux, des travailleurs handicapés et des demandeurs d'emploi de très longue durée.

La sauvegarde de notre modèle social et des valeurs de solidarité qui le fondent, la nécessité de lutter efficacement contre la pauvreté l'exigent. La Nation doit aider chacun à accéder à de meilleures conditions de vie, au rebours des discours stigmatisants et des remises en cause de notre modèle social. N'oublions pas le fondement de la promesse républicaine d'égalité et de fraternité qui conditionne notre cohésion sociale.

Porté par le Département de Paris, l'élaboration du Plan parisien de l'insertion par l'emploi est le fruit d'une véritable démarche partenariale menée dans un souci de cohérence et d'efficacité. L'ensemble des acteurs publics concernés porte ainsi une ambition commune de sécurisation et de dynamisation des parcours proposés aux personnes éloignées de l'emploi.

Aussi, l'État s'engage pleinement au côté du Département de Paris, dans le cadre d'un partenariat renouvelé et renforcé, dans le soutien aux acteurs de terrain et la mobilisation de ses politiques publiques :

- Plus de 9 500 contrats aidés seront financés par l'État en 2016. Ces contrats proposent un parcours d'insertion dans l'emploi alliant mise en situation professionnelle et actions de formation. Les emplois d'« adultes relais » permettent notamment de développer la médiation sociale au sein des quartiers politique de la ville.
- En 2016, 600 jeunes en situation de grande précarité, ni en emploi, ni en étude, ni en formation et 1 000 jeunes en 2017 seront soutenus au titre de la garantie jeunes afin de prévenir leur risque d'exclusion par une prise en charge combinant un accompagnement renforcé vers l'emploi et une allocation mensuelle dont le montant maximum est équivalent au revenu de solidarité active (RSA).
- 6 000 personnes en insertion seront salariées dans les structures de l'insertion par l'activité économique en 2016.
- Enfin, l'État poursuivra son soutien au développement de l'emploi dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, vecteurs de lien social.

L'effort conjugué de tous, coordonné par ce Plan parisien de l'insertion par l'emploi, la coopération de l'ensemble des acteurs que je tiens à saluer, sont les gages de réussite d'une action concrète contre l'exclusion et pour l'intégration.



Faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin est l'un des principes qui guide Pôle emploi depuis quelques années.

Renforcement de la personnalisation de la relation avec les demandeurs d'emploi et les entreprises, recherche permanente de la satisfaction de nos usagers, voilà quelques objectifs qui animent les équipes de Pôle emploi au quotidien. C'est dans cet esprit que Pôle emploi Paris s'inscrit dans le Plan parisien de l'Insertion par l'Emploi.

Plusieurs étapes ont déjà été franchies notamment avec la mise en place de l'accompagnement global pour les publics les plus fragiles. Cet accompagnement permet à Pôle emploi et au département de Paris de faire bénéficier du meilleur de nos deux Institutions, l'expertise sociale des travailleurs sociaux et l'expertise emploi des conseillers de Pôle emploi. Grâce au dialogue constant entre les deux parties, les résultats se confirment sur le volet du retour à l'emploi. Le chemin est encore long mais les premiers résultats sont très encourageants. C'est le point de départ de notre démarche de complémentarité.

Cette volonté de complémentarité s'est traduite dans le secteur de la formation, de l'insertion par l'activité économique et dans celui de l'accompagnement des plus fragiles.

Le développement économique et l'emploi sont également des piliers partagés entre la Ville de Paris et Pôle emploi. En effet, la centaine de conseillers spécialement chargés de la relation avec les entreprises à Pôle emploi a permis de contribuer à une offre de service complémentaire pour les entreprises et recruteurs parisiens.

Le réseau parisien de Pôle emploi est aux côtés de l'ensemble des initiatives qui vont dans le sens d'un retour à l'emploi plus rapide, c'est pourquoi, nous sommes partenaires du plan parisien de l'insertion par l'emploi.



Jean-Louis Haurie, Directeur de la Caf de Paris

La Caf de Paris est au cœur des politiques de solidarité et d'insertion sociale. Elle accompagne au

quotidien plus de 400 000 allocataires parmi lesquels un grand nombre des bénéficiaires des minima sociaux inscrits dans des parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Ainsi, la Caf accompagne au quotidien un millier de familles monoparentales ayant de jeunes enfants dans leur chemin vers l'autonomie, la formation et l'emploi.

La contribution au Plan Parisien de l'insertion par l'emploi rappelle avec force l'engagement de la Caf pour favoriser l'accès aux droits et la réussite des parcours d'insertion du plus grand nombre notamment grâce aux interventions de ses travailleurs sociaux et à une information adaptée des allocataires.

Soucieux d'œuvrer de concert avec ses partenaires au service de son territoire, notre organisme réaffirme par ce texte son attachement profond aux valeurs d'équité et de solidarité qui fondent son action.



Maité Errecart, Présidente de la Mission Locale de Paris

La Mission Locale de Paris accompagne chaque année 20 000 jeunes parisiens, souvent en difficultés sociales, vers l'autonomie et l'emploi. Un accueil sans rendez-vous proposé sur les 6 sites répartis sur le territoire parisien permet une prise en charge sans délai pour chaque jeune parisien déscolarisé, âgé entre 16 et 25 ans.

Qu'ils soient issus des quartiers populaires, pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, placés sous-main de justice, éloignés des structures de droit commun, en recherche d'emploi ou de formation, nous veillons chaque jour à structurer et articuler un réseau de partenaires associatifs et institutionnels afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le parcours d'accompagnement s'adapte aux difficultés et au rythme des acteurs. Il s'appuie notamment sur le cumul de périodes d'immersion professionnelle en entreprise et des outils en faveur de l'autonomie dans le cadre de la Garantie Jeunes.

C'est ainsi que la MLP a le plaisir de s'engager aux côtés de la Ville de Paris sur l'ensemble des axes stratégiques retenus par le Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi 2016-2020.



Pierre Albertini, Directeur général de la CPAM de Paris

L'accès aux droits et aux soins est au cœur de la mission de service public de l'Assurance Maladie, en particulier pour les publics fragiles (emplois précaires, demandeurs d'emploi...).

Ainsi, la Cnam de Paris s'engage dans la démarche partenariale proposée par la Ville de Paris, ces deux éléments constituant des conditions favorables à l'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Le Plan parisien de l'insertion par l'emploi offre l'opportunité d'étendre notre plan d'actions contre le non-recours, les incompréhensions et les ruptures, et de pouvoir participer, grâce à la coordination des différents partenaires, à l'optimisation des conditions d'insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

En s'engageant dans ce Plan, la Cnam souhaite marquer son attachement profond à la protection sociale et à la solidarité en faveur des Parisiens en situation de fragilité sociale.

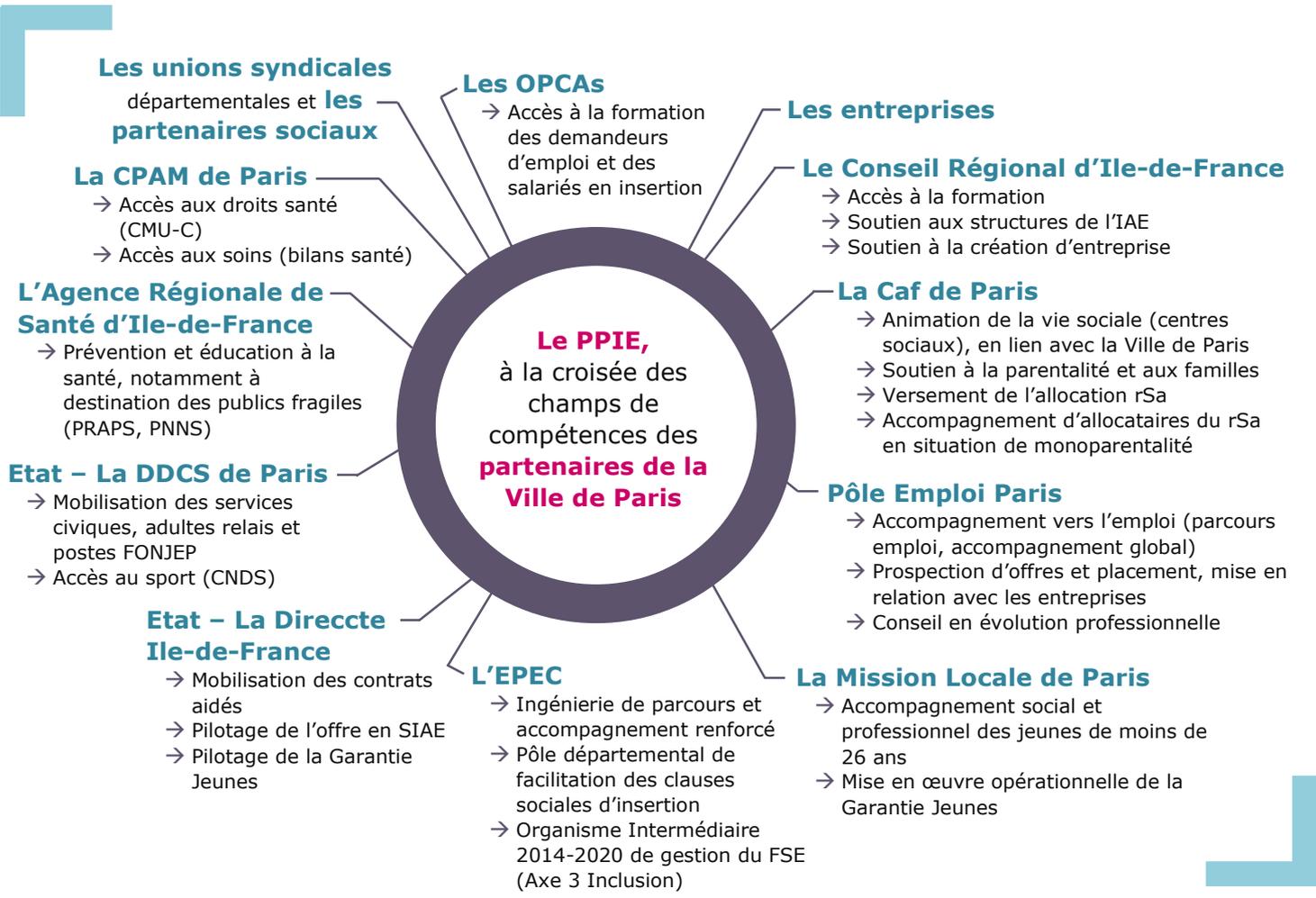
ENSEMBLE PARIS EMPLOI COMPÉTENCES **Claudine Bouygues**, Présidente d'Ensemble Paris Emploi Compétences

Acteur de l'emploi du territoire parisien, l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) développe des actions structurantes dans le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi et dans la gestion territoriale de l'emploi et des compétences. Elle vise l'émergence et la pérennisation d'actions innovantes, dans une logique de décloisonnement des approches d'insertion, d'emploi, de responsabilité sociale des entreprises et de gestion des ressources humaines.

L'association porte l'ambition d'être un levier majeur de la mise en œuvre des politiques de l'emploi sur le territoire parisien. Ses orientations stratégiques s'inscrivent en cohérence et en complémentarité avec celles portées par les autres acteurs parisiens. Aussi l'EPEC s'inscrit-elle pleinement dans le nouveau Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi (PPIE).

Pour cela, l'EPEC assure l'animation du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), à travers le développement de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés du marché du travail, agit en faveur du développement local de l'emploi, notamment à travers le Pôle Départemental de mise en œuvre des Clauses sociales d'Insertion et de Promotion de l'Emploi qu'elle porte, et développe plus largement différentes offres de service aux entreprises pour proposer des réponses opérationnelles aux problématiques de recrutement, de gestion des ressources humaines et d'anticipation des mutations économiques.

En tant que signataire du PPIE, l'EPEC s'engage avec l'ensemble des acteurs parisiens et contribuera pleinement à la meilleure articulation possible des actions portées par le Plan, dans une logique de parfaites complémentarité, efficacité et efficience.



Un Plan issu d'une large concertation ...

Ce Plan est l'aboutissement d'une démarche que la collectivité parisienne a voulu **participative et partenariale**. Initiée en juillet 2015, son élaboration a mobilisé **pendant 10 mois** l'ensemble des acteurs parisiens de l'insertion et de l'emploi.

Etat des lieux <i>Juillet – Sept. 2015</i>	Conférence de lancement de la concertation <i>5 octobre 2015</i>	Concertation <i>Oct. 2015 – Fév. 2016</i>	Conférence-bilan de la concertation <i>19 février 2016</i>	Adoption par le Conseil de Paris <i>Juin 2016</i>
<i>5 groupes de travail 80 participants</i>	<i>150 participants</i>	<i>5 ateliers thématiques 7 ateliers territoriaux 4 ateliers inter-EPI 300 participants</i>	<i>230 participants</i>	



Le 19 février 2016, 230 personnes se sont rassemblées **autour de la Maire de Paris et de ses adjointes** pour **faire le bilan des propositions** formulées dans le cadre de la concertation.

2. Les défis que nous devons relever

1 Les atouts, les difficultés et les défis de l'insertion à Paris

Du point de vue de l'accès à l'emploi, **le territoire parisien ne manque pas d'atouts**. A la différence d'autres territoires, il peut s'appuyer sur **un tissu économique dense, dynamique, et créateur d'emplois**, notamment dans des secteurs porteurs qui recrutent. Il peut également compter sur **la formation, les compétences et les savoir-faire des Parisiens** à la recherche d'un emploi, plus développés qu'ailleurs : en décembre 2015, 39% des demandeurs d'emplois parisiens percevant le rSa ont par exemple une formation universitaire, contre seulement 16% au niveau national¹. Enfin, il concentre **une grande densité d'acteurs** nationaux et de proximité mobilisés et engagés en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle de tous les Parisiens.

Pourtant, **la précarité est loin d'y être absente** : 114 300 Parisiens étaient bénéficiaires des minima sociaux en décembre 2015, soit près de 9,5% de la population active parisienne². Ces chiffres traduisent une situation légèrement plus favorable qu'ailleurs, la moyenne nationale étant portée à 11,5% de la population active de France métropolitaine couverte par les minima sociaux à la même date.

S'ils sont encourageants, la Ville de Paris et ses partenaires **n'entendent pas se satisfaire de ces chiffres**. En effet, au cours des dernières années, **Paris n'a pas échappé à la progression continue de cette précarité** : si la courbe du chômage parisien est passée durablement sous les courbes nationale et régionale, le nombre de demandeurs d'emplois parisiens inscrits à Pôle Emploi n'a cessé de croître depuis la crise. Le nombre de foyers bénéficiaires du rSa que le Département de Paris a pour mission d'accompagner progressait quant à lui de 10% depuis décembre 2010, pour concerner 67 027 foyers en décembre 2015³. Cette progression est la plus contenue de tous les départements de France métropolitaine⁴ et la situation s'est stabilisée en 2015. Elle traduit pourtant **les difficultés bien réelles d'une partie des Parisiens** à trouver leur place dans le marché du travail et dans la société.

Les chiffres clés ...

201 760 Parisiens demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en décembre 2015 (catégories A, B, C).

114 300 Parisiens bénéficiaires des minima sociaux en décembre 2015.

9,5% de la population active parisienne couverte par les minima sociaux.

Parmi eux, **67 027** foyers bénéficiaires du rSa (socle seul ou socle et activité) en décembre 2015.

Une croissance du nombre de foyers bénéficiaires stabilisée en 2015, avec en moyenne **4 000** entrées et **4 000** sorties du rSa (tous types) chaque mois.

¹ *Champ et source* : DEFM (toutes catégories) bénéficiaires du RSA en décembre 2015 ayant un diplôme du supérieur (niveaux I-II-III) ; Pôle Emploi, service statistiques études et évaluation, « Les demandeurs d'emploi allocataires du rSa », Décembre 2015.

² *Champ et sources* : Adultes couverts par le rSa (socle, socle et activité) et bénéficiaires de AAH en décembre 2014, CNAF, fichier FILEAS-BENETRIM ; Bénéficiaires de l'ASS au 31/12/2015, Pôle Emploi, Fichier National des Allocataires, données brutes ; Population 15-64 ans active, INSEE, RP 2012.

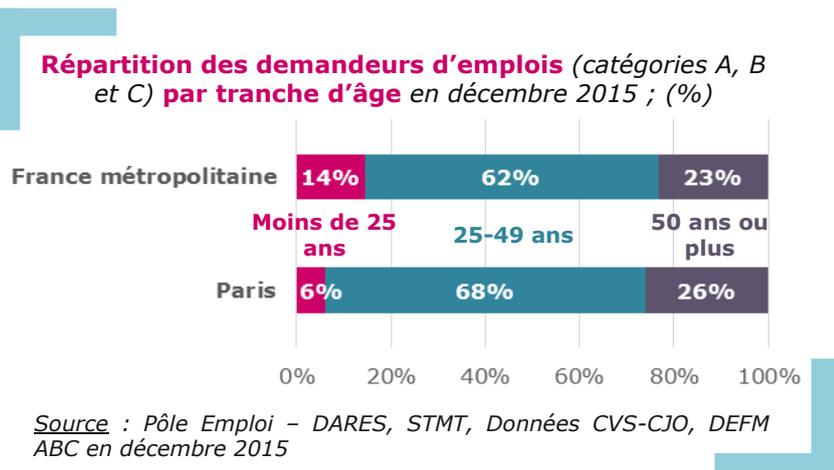
³ *Champ et source* : Foyers couverts par le rSa et soumis aux droits et devoirs (rSa socle seul, rSa socle + activité) ; Données CNAF, fichier FILEAS-BENETRIM en décembre 2010 ; Données CNAF, fichier ELISA en décembre 2015.

⁴ A titre de comparaison, entre décembre 2010 et décembre 2015, le nombre de foyers bénéficiaires du rSa et soumis à droits et devoirs (rSa socle seul, rSa socle + activité) a progressé de +26% en France métropolitaine ; Données CNAF, fichier FILEAS-BENETRIM en décembre 2010 ; Données CNAF, RSA Conjoncture n°13, mars 2016, données en décembre 2015.

Au-delà des moyennes, **Paris est une ville de contrastes, où les « extrêmes » se côtoient.** Le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion signé en février 2015 a déjà établi que 2 000 à 3 500 personnes étaient en situation de rue à Paris, et que 2 200 familles sont hébergées à Paris intra-muros. Le Contrat de Ville 2015-2020, signé en mars 2015, se mobilise pour éviter la concentration des difficultés au sein des 20 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville à Paris. **Ce Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi (PPIE) vient compléter cette lecture,** et met en lumière les difficultés d'insertion sociale et professionnelle rencontrées par certains territoires et résidents parisiens.

Les personnes accompagnées au titre de la politique d'insertion se caractérisent par **la diversité de leur situation et de leurs besoins.** De ce point de vue, les publics parisiens peuvent être appréhendés au travers de **plusieurs spécificités,** sur lesquelles ce Plan s'est appuyé pour construire une réponse adaptée et cohérente :

- Du point de vue de **leur âge,** les besoins sont diversement satisfaits. A Paris, 52 320 demandeurs d'emplois ont **50 ans ou plus**⁵ et représentent 26% de la demande d'emploi. Nos politiques publiques et nos dispositifs sont aujourd'hui peu armés pour accompagner ces personnes vers l'emploi, alors même que la problématique est grandissante : il s'agit des publics qui enregistrent la plus forte hausse entre décembre 2010 et décembre 2015 (+61%)⁵. A l'autre bout du spectre, on estime que **12,7% des jeunes Parisiens de 18 à 25 ans seraient « non insérés »**, c'est-à-dire ni élèves, ni étudiants, ni stagiaires et sans emploi⁶. Les efforts de la collectivité parisienne s'appuient fortement sur l'action de la Mission Locale de Paris qui accompagne chaque année 20 000 jeunes parisiens.



Avec la mise en place de la Garantie Jeunes en mars 2016, c'est une nouvelle impulsion qui est donnée à la politique d'insertion en direction des jeunes, avec une ambition à terme de 1 000 jeunes accompagnés chaque année.

- **Les niveaux de qualification** des Parisiens allocataires du rSa sont par ailleurs **plus élevés** que la moyenne nationale. Malgré tout, **20%** des demandeurs d'emploi parisiens percevant le rSa en décembre 2015 **ne disposent d'aucun diplôme**, bien que cette proportion soit inférieure à la moyenne nationale (26%)⁷.

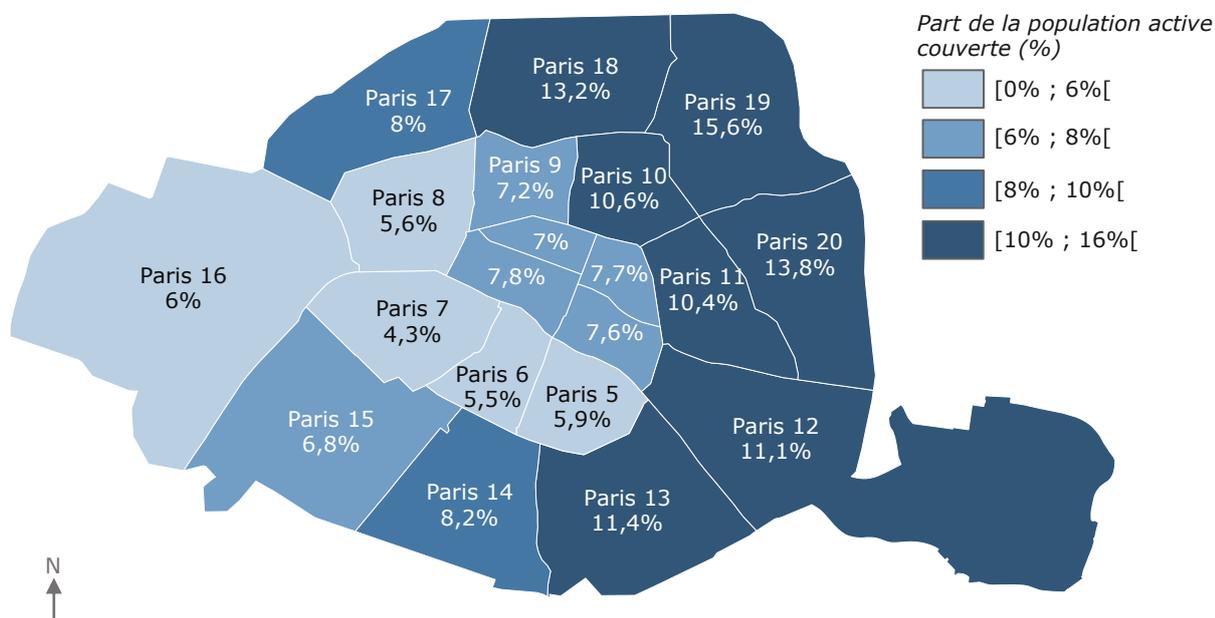
⁵ *Champ et source* : Demandeurs d'emplois des catégories A, B et C inscrits à Pôle Emploi en décembre 2015, Pôle Emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle Emploi-Direccte IDF.

⁶ *Champ et source* : INSEE, RP 2011 ; Moyenne France métropolitaine : 21,2%.

⁷ *Champ et source* : DEFM (toutes catégories) bénéficiaires du RSA en décembre 2015 ayant un niveau de qualification inférieur au niveau V (sans diplôme, CEP, brevet des collèges) ; Pôle Emploi, service statistiques études et évaluation, « Les demandeurs d'emploi allocataires du rSa », Décembre 2015.

→ Bien que l'ensemble des territoires parisiens soit concerné, les publics fragiles sont particulièrement présents dans **les trois arrondissements du Nord-Est parisien** (18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}), qui regroupent à eux seuls 32 950 adultes couverts par le rSa⁸, soit 38% des Parisiens allocataires, alors qu'ils ne représentent que 26% de la population active parisienne⁹. C'est à ce constat que répondait la mise en place en 2005 du PLIE Paris Nord-Est, d'abord sur les 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements, étendu en 2010 au 20^{ème} arrondissement, puis aux 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements en 2012. Cet effort en direction des territoires qui concentrent les Parisiens les plus fragiles doit lui aussi se poursuivre et s'étendre également à l'ensemble des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Part de la population active (15-64 ans) couverte par les minima sociaux (RSA socle, AAH, ASS); (%)



Sources : CNAF, base communale allocataires 2013 (RSA, AAH); Pôle Emploi Paris, bénéficiaires de l'ASS fin mai 2015 ; INSEE, RP 2012.

→ Les allocataires parisiens se caractérisent enfin par **leur ancienneté et leurs parcours au sein du dispositif rSa**. Un foyer parisien percevant le rSa sur quatre est **dans le dispositif depuis moins d'un an**. Certains alternent périodes de recherche d'emploi et accès à des emplois de courte durée. Cela se traduit par **des entrées et sorties fréquentes** dans les dispositifs d'accompagnement, avec en moyenne près de 4 000 entrées et de 4 000 sorties chaque mois en 2015. Le dispositif rSa parisien est donc confronté à un enjeu de réactivité et à de fortes contraintes organisationnelles pour prendre en charge rapidement les personnes accompagnées. Dans le même temps, il doit également apporter des réponses et réenclencher une dynamique pour les personnes accompagnées au titre du rSa **depuis déjà**

⁸ *Champ et source* : Adultes couverts par le rSa (tous types) en août 2015; Paris-DASES, Base allocataires CAF en août 2015.

⁹ *Source* : INSEE, RP 2012.

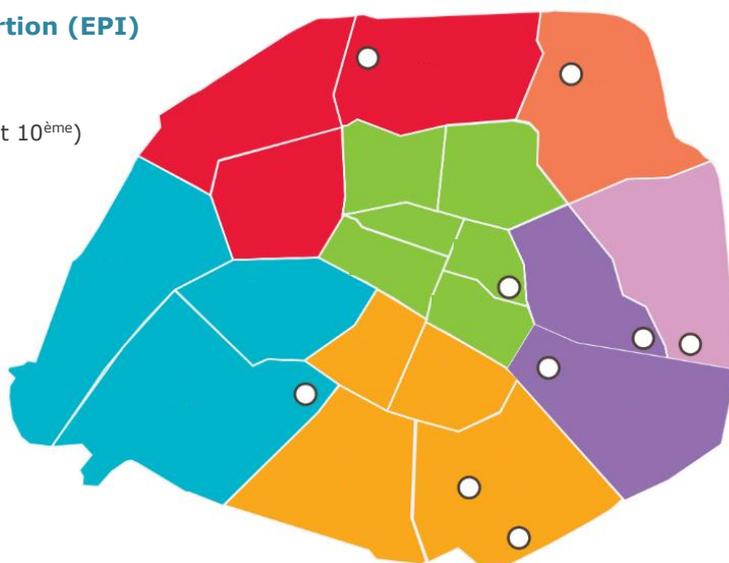
plusieurs années : en août 2015, elles étaient 32 694 à être accompagnées depuis 4 ans ou plus, soit 38% des Parisiens allocataires du rSa¹⁰.

Pour faire face à ces enjeux, la collectivité parisienne et ses partenaires se mobilisent déjà depuis plusieurs années, notamment au travers du précédent **Programme Départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi** (PDIE) 2011-2015. Les travaux mis en œuvre dans ce cadre ont permis des avancées importantes, parmi lesquelles :

- **La structuration d'une offre d'insertion sociale et professionnelle** riche, diversifiée et outillée (marchés d'accompagnement, prestations en appui aux référents d'insertion, soutien à un tissu départemental de l'Insertion par l'Activité Economique fort de 88 structures etc.).
- **Le déploiement de 7 Espaces Parisiens pour l'Insertion (EPI)** aux côtés des autres services parisiens en charge de l'accompagnement (Services Sociaux Polyvalents, Permanences Sociales d'Accueil) pour assurer un maillage fin du territoire et proposer aux Parisiens un accompagnement de proximité.
- La mise en place conjointe de **l'accompagnement global Pôle Emploi – Département**.
- La mise en œuvre de plusieurs **actions innovantes** en direction de **publics particulièrement désocialisés**, à l'image du dispositif « Premières heures », mis en place avec 11 structures du monde de l'insertion, et permettant aux grands exclus de reprendre une activité selon un rythme progressif, en amont de l'offre d'insertion que proposent les structures de l'Insertion par l'Activité Economique.

Les 7 Espaces Parisiens pour l'Insertion (EPI)

- EPI Minimes (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème})
- EPI 11/12 (11^{ème}, 12^{ème})
- EPI Italie (5^{ème}, 6^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème})
- EPI Moisant (7^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème})
- EPI Championnet (8^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème})
- EPI Flandre (19^{ème})
- EPI Buzenval (20^{ème})



¹⁰ Source : Données Département de Paris - ISIS en août 2015.

A l'heure de ce nouveau Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi, la collectivité parisienne et ses partenaires sont **confrontés à plusieurs défis de taille** qui invitent à dépasser les acquis du précédent programme :

- Apporter leur soutien à **un nombre grandissant de personnes** engagées dans des démarches d'insertion sociale et professionnelle.
- **Adapter leurs dispositifs et leurs outils** pour renforcer leur intervention et couvrir des besoins aujourd'hui non satisfaits.
- **Mobiliser les ressources et les potentialités du territoire** en faveur de l'insertion sociale et de l'accès à l'emploi de tous les Parisiens.

2 Notre ambition commune

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion réaffirme **le rôle du Conseil Départemental en tant que chef de file de l'insertion** pour s'engager, aux côtés de ses partenaires, en faveur de l'accès à l'emploi pour tous¹¹. Pour cela, il formalise un **Programme Départemental d'Insertion (PDI)**, qui « **définit la politique départementale** d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes ». Pour que son action soit mise en œuvre en cohérence avec l'ensemble des acteurs qui concourent à ses côtés à cet objectif, le Département élabore avec eux **un Pacte Territorial d'Insertion (PTI)**, qui « **définit notamment les modalités de coordination** des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active ».

La collectivité parisienne a travaillé en ce sens depuis déjà de nombreuses années, notamment à travers le Programme Départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi (PDIE) mis en œuvre entre 2011 et 2015. Elle souhaite désormais **renouveler son engagement, ses objectifs, et fédérer ses partenaires autour d'une nouvelle feuille de route commune** : c'est l'objectif de ce Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi (PPIE) pour les années 2016-2020. Dans un souci de cohérence et de simplification, la Ville de Paris a souhaité élaborer **un document unique** occupant à la fois la fonction de cadre partenarial (PTI) et d'organisation du dispositif d'insertion de la collectivité départementale (PDI).

Ce qu'est le Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi ...

Ce qu'il n'est pas ...

... **une feuille de route stratégique**, définissant le sens et le futur de la politique d'insertion parisienne.

... **un document de programmation et de mise en œuvre** opérationnelle décrivant l'ensemble de l'offre d'insertion et des organisations.

... **un cadre de cohérence** qui veille à articuler les interventions de chacun des partenaires concourant à l'insertion sociale et professionnelle des Parisiens.

... **la somme des différents dispositifs et plans** connexes mis en œuvre par ailleurs par la Ville de Paris et ses partenaires.

... **un projet porteur de changements**, incarné à travers des actions novatrices répondant aux besoins et aux attentes formulées par les personnes et les acteurs de l'insertion.

... **une reconduction à l'identique** de l'offre et des organisations en place, sans prise en compte des difficultés exprimées.

... **un document de référence** qui fixe des objectifs clairs et précis, mesurables et suivis dans la durée.

... **une déclaration d'intentions** non suivie d'effets.

¹¹ Ce rôle de chef de file a été confirmé par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM, 27 janvier 2014) puis par la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE, 7 août 2015).

Ce Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi se situe **à la croisée de plusieurs dispositifs parisiens** et traduit les priorités politiques transverses de la collectivité. S'il s'inscrit **en cohérence avec eux**, en contribuant à certaines de leurs priorités d'intervention, il endosse également **sa propre identité et son propre projet**. Il est **dédié aux Parisiens en situation de fragilité** du point de vue de leur insertion sociale et professionnelle et **fixe pour horizon l'insertion par l'emploi**.

Un Plan en cohérence avec le projet de la mandature



3 Nos principes directeurs

Pour apporter une réponse à la hauteur des enjeux, ce Plan s'appuie sur des principes forts qui **incarnent ses partis pris et traduisent son ambition** :

1. Ce Plan est **la feuille de route stratégique** dont se dotent la Ville de Paris et ses partenaires pour définir le sens et le futur de la politique d'insertion parisienne.
2. **Il s'adresse à tous les Parisiens en situation de fragilité** du point de vue de leur insertion sociale et professionnelle, qu'ils perçoivent le Revenu de Solidarité Active (rSa) ou l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), qu'ils aient moins de 25 ans et soient accompagnés par la Mission Locale, qu'ils soient demandeurs d'emplois inscrits ou non à Pôle Emploi.
3. Pour toutes ces situations, il a pour objectif de **construire des parcours progressifs vers l'emploi**, adaptés aux difficultés et au rythme de chacun.
4. Pour cela, il formalise **une offre de services en direction des entreprises**, afin de les mobiliser, mais également de les aider à recruter et à insérer durablement les Parisiens ayant besoin d'un appui pour réussir leur insertion professionnelle.
5. **Il mobilise et coordonne l'énergie de tous les partenaires** institutionnels et associatifs qui contribueront à la construction de ces parcours, à travers **une animation qui donne la parole à tous**.
6. **Il se fixe dès son élaboration des objectifs à atteindre et des indicateurs** permettant de suivre sa mise en œuvre et d'évaluer ses effets.

3. Ce que le plan change

Un plan résolument co-piloté et partenarial

Ce PPIE renouvelle et renforce les modalités de co-pilotage de la politique d'insertion par la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) et la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) de la Ville de Paris. Son ambition partenariale est elle aussi renouvelée : même s'il mobilisait certains de ses partenaires, le précédent Programme Départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi (PDIE) était essentiellement porté par la collectivité parisienne. Aujourd'hui, le Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi (PPIE) va plus loin. Il s'agit d'un véritable Pacte Territorial d'Insertion conçu avec les partenaires, piloté avec eux et mis en œuvre collectivement en mobilisant les ressources et les offres de services de chacun. Le PPIE instaure ainsi un comité de pilotage partenarial à l'échelle de Paris et des commissions d'insertion à l'échelle des différents territoires parisiens.

Des actions conçues à partir des besoins des personnes

Le précédent programme (PDIE) était déjà pour partie ouvert à d'autres publics que les seuls Parisiens percevant le rSa. Ce PPIE va encore plus loin de ce point de vue. L'approche statutaire n'est désormais plus celle qui prévaut. Non seulement le PPIE concerne tous les publics fragiles du point de vue de l'insertion socioprofessionnelle qui souhaitent progresser vers l'emploi, mais le dispositif d'accompagnement et d'accès à l'emploi repose aussi sur une approche plus personnalisée, à travers la mise en place d'un accompagnement adapté selon leur situation et leurs besoins.

Un objectif emploi mieux outillé, notamment à travers le développement de services aux entreprises

Le PPIE comporte de nombreuses mesures facilitant l'accès à l'emploi : la création d'un Service Initiative Emploi au sein de la collectivité (*mise en place de plans d'actions spécifiques autour de secteurs d'activité pourvoyeurs d'emplois, renforcement du lien avec les entreprises notamment pour faciliter la mise en place de leur politique RSE, approche proactive en direction des TPE-PME etc.*), le développement des actions de parrainage, l'extension territoriale du PLIE-EPEC¹², le renforcement de la dimension « emploi » au sein des Espaces Parisiens pour l'Insertion, ou encore la mise en place d'actions permettant d'éviter les ruptures de parcours et de faciliter l'accès à un emploi durable.

Des outils et une organisation améliorés au service des Parisiens

Pour faire face à la dématérialisation de nombreux services publics, le PPIE s'attelle à faciliter l'accès et la médiation aux outils numériques. Par ailleurs, la réactivité de l'organisation mise en place par la collectivité et ses partenaires pour accueillir et accompagner les personnes sera renforcée. L'organisation des Espaces Parisiens pour l'Insertion sera ainsi adaptée, des lieux d'accueil seront labellisés Paris Emploi pour mieux accueillir et orienter le public. En complément des anciens outils et procédures, la collectivité parisienne utilisera également des outils modernes

¹² EPEC : « Ensemble Paris Emploi Compétences » ; association issue de la fusion du PLIE Paris Nord-Est et de la Maison de l'Emploi de Paris.

et réactifs pour communiquer avec les personnes (par exemple, l'utilisation de SMS, d'espaces numériques personnalisés, d'un portail d'information en ligne).

Une participation renforcée des Parisiens à la politique d'insertion

En cohérence avec leurs engagements en matière de participation citoyenne, et à l'image de ce qu'ils mettent en œuvre dans le cadre d'autres politiques publiques, la Ville de Paris et ses partenaires ont souhaité associer pleinement les usagers à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique d'insertion. Un collège d'usagers sera mis en place et représenté au sein des différentes instances de pilotage du PPIE.

4. Nos engagements

Ce Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi constitue le cadre de cohérence pour l'action concertée de tous les partenaires qui s'engagent en faveur des publics les plus fragiles. Ses priorités et son programme d'actions sont le fruit d'une démarche de co-construction associant l'ensemble des acteurs de l'insertion. Cette démarche collective se traduit par des engagements de chacun des partenaires et par des modalités de gouvernance renouvelées. Ce document, assurant la fonction de Pacte Territorial d'Insertion (PTI), valorise les compétences et les politiques de chacun des partenaires impliqués. Il identifie également les responsabilités des différents signataires dans la mise en œuvre des actions. L'exigence de résultats est résolument partagée et sera suivie et évaluée collectivement au sein des instances de pilotage du Plan.

Paris et ses partenaires souhaitent s'engager sur des objectifs partagés pour répondre aux besoins des personnes les plus fragiles dans une double logique : celle de **l'accès aux droits** (droits sociaux, droit à l'accompagnement personnalisé, droit à un parcours vers l'emploi) et celle de **la mobilisation de tous** les acteurs, y compris des Parisiens et des entreprises du territoire.

Nos 5 axes stratégiques

- Axe 1** L'accès aux droits pour tous
- Axe 2** Un accompagnement adapté et sans délai pour chaque personne
- Axe 3** Des parcours vers l'entreprise pour tous
- Axe 4** Les Parisiens auteurs de leur propre parcours vers l'emploi
- Axe 5** Une politique d'insertion ancrée localement

En conséquence, au titre de nos champs de compétences respectifs, et dans le cadre du Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi, nous nous engageons à :

- **Articuler** nos politiques et nos dispositifs en faveur de l'insertion sociale et professionnelle de chacun des Parisiens ;
- Veiller à **intégrer les publics fragiles** dans nos programmes d'actions ;
- **Mobiliser nos moyens** en cohérence avec ceux des autres partenaires engagés à nos côtés dans le cadre de ce Plan ;
- **Favoriser les effets leviers** des financements que nous mobilisons, pour maximiser les effets de nos actions au profit des publics que nous ciblons ;
- **Mettre en œuvre et piloter** le cas échéant les actions prévues au titre du Plan ;
- **S'informer mutuellement** des résultats obtenus, des succès et des éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de sa mise en œuvre ;
- **Evaluer** l'efficacité et l'efficience des actions prévues.

Axe 1 L'accès aux droits pour tous

Pourquoi ?

Garantir à chacun qu'il puisse accéder à l'ensemble des droits auxquels il peut prétendre doit constituer **la première des priorités**. Il peut s'agir de l'accès à des prestations sociales (notamment les minima sociaux, mais aussi les aides sociales facultatives), à une couverture santé complémentaire (CMU-C), à un logement (publics prioritaires relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées), ou encore à toutes les formes d'accompagnement et de soutien proposées aux personnes engagées dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle.

Cette problématique n'est pas nouvelle et les institutions cherchent depuis plusieurs années à modifier leurs organisations pour « **aller vers** » les personnes concernées et rendre leurs services **plus accessibles** pour les usagers. La Ville de Paris a particulièrement investi cette question, en renforçant la lisibilité de son dispositif rSa, en structurant depuis juin 2014 **un réseau de sept Espaces Parisiens pour l'Insertion (EPI)**, destinés à constituer des « guichets uniques de l'insertion » dédiés à l'information, à l'instruction des demandes de rSa, à la mise en place des parcours d'insertion et à l'accompagnement vers l'emploi d'une partie du public. Au titre du **Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion** de février 2015, la collectivité parisienne a également retenu six mesures permettant de favoriser l'accès aux droits des personnes en situation de grande exclusion, parmi lesquelles la mise en place d'ici 2017 de 3 000 rendez-vous des droits par an ou encore l'engagement d'une démarche partenariale de lutte contre le non-recours. A travers le **Nouveau Paris Solidaire**, elle a également pour ambition de réformer ses services sociaux de proximité pour en faciliter la compréhension et la lisibilité par les Parisiens, en rassemblant l'ensemble de ses Services Sociaux Polyvalents (SSP) sous la gestion unique du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP).

Ces évolutions récentes méritent d'être **poursuivies et approfondies**, alors que **la dématérialisation des services publics** vient renouveler les enjeux de l'accès aux droits. Selon Emmaüs Connect¹³, 5 millions de personnes cumulent aujourd'hui en France précarité sociale et exclusion numérique, signe que la « fracture numérique » est loin d'être résorbée. En 2016, la dématérialisation des services s'accélère, y compris ceux concernant l'insertion vers l'emploi, avec la mise en place de démarches désormais totalement numériques (inscription à Pôle Emploi, demande de la prime d'activité auprès de la Caf). L'enjeu de **la médiation numérique** (accès aux équipements numériques, maîtrise des usages informatiques et administratifs) se place donc désormais au cœur de la problématique d'accès aux droits.

Au titre de ce Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi, la Ville de Paris et ses partenaires souhaitent donc « aller vers » tous les Parisiens rencontrant des difficultés dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle.

¹³ Une convention signée le 5 janvier 2016 entre l'Etat et Emmaüs Connect fait de cette association un pôle référent en matière de lutte contre l'exclusion numérique pour les publics en situation de précarité.

Comment ?

« Aller vers », c'est d'abord **mieux informer**. Pour cela, des temps ou des espaces d'accueil seront clairement identifiés, mis en place, et accessibles à tous. Un réseau de **points « Paris Emploi »** sera déployé dès 2016 sur l'ensemble du territoire parisien. A travers une offre de services commune, ces lieux auront pour fonction d'offrir à chacun des Parisiens en recherche d'emploi, de réorientation professionnelle ou de formation, un premier niveau d'accueil, d'information et d'orientation vers les relais de l'accès à l'emploi les plus pertinents. Ils constitueront des points d'entrée de proximité, notamment dans les quartiers populaires, pour toute personne, quelle que soit sa situation. Par ailleurs, un dispositif sera mis en place à destination spécifique des Parisiens qui déposent une demande de rSa : **des réunions collectives hebdomadaires « Paris info rSa »** seront dès juin 2016 systématiquement proposées à l'ensemble des personnes ayant déposé une demande de rSa au cours de la semaine précédente. Parce que l'entrée dans le dispositif rSa constitue une étape déterminante du parcours d'insertion et parce qu'il est essentiel de mobiliser les personnes autour de la construction de leur projet, ces temps auront pour fonction de leur apporter une information généraliste sur le rSa et sur l'ensemble des modalités d'accompagnement et des outils à leur disposition pour les soutenir. Ces réunions seront organisées par la Ville de Paris, avec le concours indispensable de ses partenaires Caf et Pôle Emploi.

« Aller vers », c'est aussi **mieux organiser les passages de relais et la coordination entre partenaires** pour éviter les ruptures de droits et de parcours. Pour cela, les partenaires veilleront à structurer des relais systématiques et efficaces pour lutter contre le non-recours au rSa et éviter d'en retarder l'accès. En particulier, Pôle Emploi et la Mission Locale de Paris accueillent et accompagnent de nombreux publics potentiellement concernés ou en passe de le devenir. **Pôle Emploi communiquera systématiquement un premier niveau d'information** sur l'accès au rSa ainsi que les coordonnées des Espaces Parisiens pour l'Insertion à toutes les personnes en fin de droits au titre de l'Allocation de Retour à l'Emploi. **La Mission Locale de Paris organisera elle aussi une procédure d'information auprès des jeunes** qu'elle accompagne et qui approchent des 25 ans sans véritable solution à leurs difficultés d'accès à l'emploi. En lien avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris (CPAM) et la Caf, la Ville de Paris organisera **une procédure de pré-instruction automatique des droits à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) lors de l'instruction de la demande de rSa** dans les Espaces

Objectifs

Les objectifs à atteindre

- Mettre en place un réseau de **points « Paris Emploi »**, autour de **6 lieux** d'accueil labellisés **dès 2016**, et **20 d'ici 2020**.
- Organiser chaque semaine une réunion collective **« Paris info rSa »**.
- **Apporter un premier niveau d'information** sur le rSa à toutes les personnes en fin de droits ARE à Pôle Emploi et à chacun des jeunes accompagnés à la Mission Locale et approchant des 25 ans.
- **Effectuer une pré-instruction automatique des droits à la CMU-C** pour tous les demandeurs du rSa.
- **Former 2/3 des référents** à la prise en compte de la problématique de l'inclusion numérique.

Parisiens pour l'Insertion (EPI) et dans les Permanences Sociales d'Accueil (PSA), afin de permettre à toutes les personnes accompagnées de bénéficier sans délai de cette couverture complémentaire.

« Aller vers », c'est enfin **mieux outiller** les Parisiens pour leur permettre d'accéder aux droits et aux services qui leur sont proposés. A cet effet, la Ville de Paris et ses partenaires structureront en 2017 **une stratégie parisienne pour l'inclusion numérique**, destinée à consolider une offre de services cohérente et partagée en matière de médiation numérique.

Projet phare **La stratégie parisienne pour l'inclusion numérique**

Pilotée par la Ville de Paris, en associant notamment l'Etat, Pôle Emploi, la Caf, l'EPEC, la Mission Locale de Paris et Emmaüs Connect, ce chantier consistera :

→ **D'ici la fin de l'année 2016 :**

- A élaborer **une cartographie** permettant d'assurer la lisibilité de l'offre existante en matière de médiation numérique (EPN, PIMMS, bibliothèques, centres sociaux etc.) ;
- A mettre en place **des formations** auprès des équipes, afin de mieux prendre en compte la problématique de l'inclusion numérique dans l'accompagnement ;
- A réaliser **un état des lieux** des besoins en matière d'inclusion numérique.

→ **En 2017 :**

- A formaliser **un document stratégique** commun aux différents partenaires ;
- Sur la base d'**un cahier des charges**, à identifier un réseau de **lieux-ressources labellisés** pour leur action en faveur de l'inclusion numérique ;
- A mettre en place **des outils tutoriels** destinés à accompagner les personnes dans la prise en main des outils numériques.

Axe 2

Un accompagnement adapté et sans délai pour chaque personne

Pourquoi ?

La diversité des profils des personnes concernées par ce Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi traduit **la diversité de leur situation, de leurs difficultés et de leurs besoins** : certaines sont engagées dans des démarches d'insertion depuis plusieurs années, d'autres y sont confrontées pour la première fois après un accident de la vie, d'autres encore alternent les périodes d'activité temporaire et de recherche d'emploi. Dans le même temps, les institutions parisiennes sont confrontées à **la prise en charge d'un nombre important et grandissant de personnes** (114 300 bénéficiaires des minima sociaux à Paris en décembre 2015). Du point de vue de l'accompagnement, le défi de la politique d'insertion parisienne est donc double : garantir **un droit à l'accompagnement pour chacun** et **personnaliser cet accompagnement**.

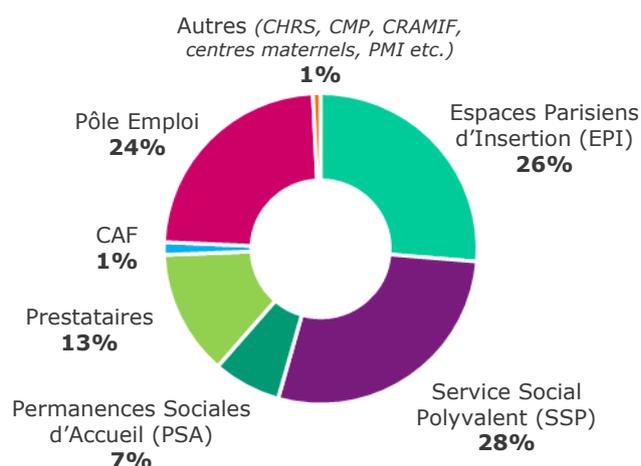
Cet équilibre soulève **l'enjeu de la réactivité** de chacune des institutions en charge de l'accompagnement des publics. Cette question se pose dès le moment de l'accès aux droits : cette étape est déterminante dans le parcours des personnes, et permet de les mobiliser au plus vite sur leur projet et leurs démarches d'insertion. Or, avec 4 000 entrées chaque mois, le dispositif rSa parisien **peine aujourd'hui à enclencher rapidement l'accompagnement effectif** des Parisiens concernés : en moyenne, il se passe aujourd'hui 100 jours entre l'ouverture administrative des droits au rSa et le moment où la personne est conviée à rencontrer pour la première fois un professionnel chargé de l'accompagner.

La Ville de Paris souhaite donc modifier son organisation pour permettre à chacun de bénéficier d'un accompagnement sans délai, et a proposé à ses partenaires de s'engager en ce sens.

Ce double défi soulève également **l'enjeu de l'adaptation des parcours** d'insertion en fonction des besoins et des situations. Dans le cadre du dispositif rSa, la convention d'orientation unissant la collectivité parisienne, l'Etat, la Caf, Pôle Emploi, la Mission Locale de Paris et l'EPEC, organise un système où les différents services de la collectivité parisienne (EPI, PSA, SSP) assurent 61% des accompagnements, tandis que 15% d'entre eux sont assurés

Répartition des Parisiens accompagnés au titre du rSa par service accompagnateur en juin 2015

(Base 77 043 accompagnements attribués)



Source : Département de Paris

Champ : Personnes dont l'accompagnement est attribué (tous états confondus) en juin 2015

par des organismes extérieurs missionnés à cet effet (la Caf pour certaines familles monoparentales percevant le rSa, les prestataires spécialisés pour certains profils spécifiques), et 24% le sont par Pôle Emploi. Le spectre des modalités d'accompagnement possibles a été enrichi en 2015 par la mise en place conjointe par la collectivité parisienne et Pôle Emploi de **l'accompagnement global** : grâce à un binôme d'accompagnement travailleur social / conseiller emploi, ce dispositif vise le retour à l'emploi de publics en difficultés sociales, en mobilisant conjointement les offres de services de la collectivité parisienne et de Pôle Emploi. En 2015, cette modalité d'accompagnement a concerné 3 228 personnes, avec un taux de sorties positives (accès à l'emploi et entrées en formation) de 59%. En outre, une offre associative locale très riche, souvent ciblée sur un public particulier (femmes, jeunes diplômés des quartiers populaires, seniors, primo-arrivants...), est venue compléter l'accompagnement institutionnel, mettant le doigt sur des besoins non couverts jusque-là ou du moins sur la pertinence de construire des réponses *ad hoc*. Si l'accompagnement des Parisiens percevant le rSa prend déjà en compte certaines de leurs spécificités, la Ville de Paris et ses partenaires souhaitent aller plus loin dans la personnalisation des parcours d'insertion, afin de mobiliser et de soutenir chacun au mieux.

Ils seront également attentifs à **l'évolution des outils** mis à disposition des professionnels de l'insertion pour assurer cet accompagnement personnalisé. Si certaines prestations mises en place par la Ville de Paris ont montré leur plus-value et **ont vocation à être pérennisées** dans le cadre du PPIE (l'offre départementale de formation de Paris Formation Emploi, l'accompagnement des artistes parisiens au rSa, le soutien à la création d'entreprise et au développement de son activité etc.), d'autres peinaient depuis plusieurs années à trouver leur public et restaient peu prescrites par les référents (Accompagnement Individuel vers l'Emploi, Ateliers de Formation à visée Professionnelle). La collectivité parisienne souhaite se saisir de ce Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi pour **renouveler une partie de son offre de services**, en s'appuyant notamment sur les initiatives associatives locales qui ont fait leur preuve.

Comment ?

Les partenaires souhaitent s'engager dans **une démarche collective de réduction des délais** de prise en charge. Chaque institution en charge d'accompagner les personnes mesurera et assurera le suivi de l'évolution de ces délais. Chaque partenaire identifiera et mettra en œuvre les marges de manœuvre dont il dispose pour parvenir à atteindre un objectif commun : **des délais réduits d'ici 2020 à 30 jours maximum** entre l'ouverture administrative des droits et la proposition d'un premier entretien individuel.

Objectifs

Les objectifs à atteindre

- Des délais de prise en charge réduits à 30 jours maximum d'ici 2020 pour tous les partenaires en charge de l'accompagnement.
- Un taux d'absentéisme aux rendez-vous en EPI réduit de 10 points.
- Un accompagnement renforcé pour 400 jeunes ayant été pris en charge par l'ASE, orientés par les services sociaux ou suivis par la prévention spécialisée.
- 5 000 parcours vers l'emploi pour les personnes de 45 ans et plus au titre du « Plan 2^{ème} partie de carrière ».

Pour atteindre cet objectif, la Ville de Paris s'engagera dans **une démarche d'amélioration des services rendus** par les Espaces Parisiens pour l'Insertion (EPI) aux allocataires du rSa. Celle-ci devra permettre en 2017 de redéfinir l'ensemble des processus organisationnels destinés à assurer l'invitation des personnes aux rendez-vous, la réalisation du diagnostic de la situation et la mise en place effective du parcours d'accompagnement. Cette réflexion intégrera également les enseignements issus de l'expérimentation menée en 2015-2016 sur les raisons de l'absentéisme aux rendez-vous de suivi proposés en EPI.

L'ensemble du système d'accompagnement sera lui aussi réorganisé, autour de **la structuration de quatre types de « parcours »**, gradués en fonction de la distance à l'emploi des personnes (*voir encadré ci-dessous*). En lien avec ses partenaires et avec ses propres équipes d'accompagnement, la collectivité parisienne s'engagera d'ici 2017 dans une démarche d'**élaboration d'un nouveau référentiel d'accompagnement** destiné à préciser les objectifs, les modalités et les contenus attendus de ces types de parcours. Cette réflexion sera notamment menée en lien étroit avec Pôle Emploi, avec qui la Ville de Paris souhaite poursuivre sa collaboration, notamment à travers **le renforcement de leur dispositif commun d'accompagnement global**.

Projet phare La construction d'un nouveau référentiel d'accompagnement, autour de 4 parcours

A travers **la mise en place de groupes de travail** réunissant l'ensemble des professionnels accompagnant des Parisiens allocataires du rSa, un nouveau référentiel d'accompagnement sera élaboré pour une mise en œuvre effective des différentes modalités d'accompagnement **au cours de l'année 2017**. Il aura pour fonction de **préciser les objectifs, les contenus et les outils mobilisables** pour chacun des types d'accompagnement imaginés :

- **Le parcours emploi**, pour les personnes les plus proches de l'emploi et ne présentant pas de difficultés sociales particulières.
- **Le parcours emploi renforcé**, pour les personnes disponibles pour accéder à un emploi mais confrontées à des difficultés d'ordre social.
- **Le parcours santé**, pour les personnes nécessitant des soins et pour qui les problèmes de santé (physique ou psychique) sont jugés prioritaires par rapport à l'accès à l'emploi.
- **Le parcours de mobilisation sociale**, pour les personnes qui restent éloignées de l'emploi et qui rencontrent des difficultés d'ordre social importantes.

Pour mieux répondre aux besoins des Parisiens, la collectivité parisienne veillera à **enrichir l'offre d'accompagnement actuelle**, en renforçant ou en créant de nouvelles modalités d'accompagnement :

- Une attention particulière sera apportée à **la construction d'un nouveau parcours « santé »** mobilisant des professionnels du secteur spécialisés (permanences de psychologues, centres de santé, MDPH etc.), destiné aux personnes nécessitant des soins, et

pour qui les problèmes de santé (physique ou psychique) sont jugés prioritaires par rapport à l'accès à l'emploi.

- Un accompagnement renforcé vers l'insertion sociale et professionnelle sera mis en place à destination des **jeunes de 16 à 25 ans les plus fragiles et ayant fait l'objet d'une prise en charge** (Aide Sociale à l'Enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Services Pénitentiaires Insertion et Probation), **connus par les équipes de prévention spécialisée ou orientés par les services sociaux**, en cohérence avec les engagements pris par la collectivité à travers le Schéma Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2015-2020.
- Afin que ceux qui accèdent à l'emploi puissent s'y maintenir, la collectivité parisienne et ses partenaires poursuivront leurs efforts pour apporter **un soutien post-recrutement** aux personnes qu'ils accompagnaient, en particulier ceux sortant d'une séquence en Structure de l'Insertion par l'Activité Economique ou d'un contrat aidé à la Ville de Paris. Ils s'appuieront notamment sur la mise en œuvre expérimentale par Pôle Emploi de la **Prestation de Suivi Dans l'Emploi** (PSDE).

Projet phare La sécurisation de l'accès à l'emploi, par le renforcement des modalités de suivi post-recrutement

Pour permettre à ceux qui accèdent à l'emploi de s'y maintenir, la collectivité parisienne et ses partenaires souhaitent conjuguer leurs efforts pour **sécuriser les parcours** d'accès à l'emploi, en prolongeant notamment le suivi des personnes au-delà de leur recrutement. Pour cela, plusieurs leviers seront mobilisés :

- **La prestation de suivi post-recrutement** sera maintenue dans les marchés d'accompagnement conclus par la collectivité parisienne pour les personnes suivies par des prestataires extérieurs spécialisés ;
- Pour les personnes accompagnées au titre du rSa en Espace Parisien pour l'Insertion, en Service Social Polyvalent ou en Permanence Sociale d'Accueil, **le système de veille** sera maintenu. Il permet aux référents de maintenir le contact avec les personnes pendant 6 mois après leur accès à l'emploi.
- Une attention particulière sera apportée aux publics bénéficiant d'un Contrat Unique d'Insertion et aux personnes salariées de l'Insertion par l'Activité Economique, à travers la mise en place d'**un accompagnement post-recrutement**. Il s'appuiera notamment sur l'expérimentation de la Prestation de Suivi dans l'Emploi (PSDE), pilotée par Pôle Emploi, et destinée à accompagner les demandeurs d'emploi de longue durée, sortant d'un CUI-CAE, ou les salariés en insertion ayant accédé à l'emploi, ainsi que leurs employeurs.
- Un travail sera mené avec les employeurs des secteurs d'activité les plus attractifs sur **la sécurisation des parcours** professionnels des publics accompagnés et **la montée en qualification des salariés**, afin de diminuer les allers-retours entre activité et chômage.

Dans le cadre du renouvellement d'une partie de l'offre de service en faveur de l'inclusion des Parisiens, la Ville de Paris développera dans ses services d'accompagnement **des actions collectives destinées à travailler les compétences comportementales et les codes de l'entreprise**. Certaines actions seront développées en interne par ses agents, d'autres seront retenues par le biais d'appels à projets dédiés à la remobilisation d'une partie des personnes accompagnées.

La Ville de Paris s'attachera également à **rendre ses outils d'insertion plus lisibles** pour les professionnels comme les usagers. En particulier, elle composera en 2017 un « **Pack réussite** » rassemblant des outils variés (aides individuelles, prestations d'appuis, places en crèches etc.) destinés à lever les derniers freins vers l'emploi. Elle structurera également un « **Plan 2^{ème} partie de carrière** » destiné aux Parisiens de 45 ans ou plus en recherche d'emploi ou de reconversion professionnelle. Ce Plan mobilisera une diversité d'outils (soutien à la création d'entreprises, mobilisation renforcée des contrats aidés, modules d'accompagnement adaptés etc.) en faveur de **5 000 parcours vers l'emploi d'ici 2020**.

Axe 3 Des parcours vers l'entreprise pour tous

Pourquoi ?

L'accès à l'emploi reste un horizon possible pour chacun. Pour les publics fragilisés par le contexte économique, par les exigences du marché du travail, ou par leur situation personnelle (compte-tenu de leur qualification, de leur état de santé, de leur situation familiale etc.), les chemins pour y arriver peuvent être plus ou moins longs, les étapes différentes, et les formes d'emplois variables. Notre objectif commun demeure que les **parcours permettent d'intégrer le marché de l'emploi**, et donc d'accéder aux entreprises ou à toute autre structure employeuse. Aujourd'hui, **ces parcours sont encore trop souvent fragmentés.** Force est de constater que les personnes ne retrouvent pas nécessairement le chemin de l'emploi de manière durable, même après des séquences de travail sur la résolution des freins à l'insertion, même lorsqu'elles bénéficient de contrats aidés ou sont accompagnées dans le cadre d'un contrat de travail au sein d'une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

Face à l'ampleur et à la diversité des besoins, Paris ne manque pas d'atouts, comme le rappellent les « **10 engagements de Paris pour l'emploi** » formulés par la Maire de Paris le 20 novembre 2014. Ainsi, Paris résiste mieux à la crise que l'ensemble du territoire national, et son bassin d'emploi offre un potentiel considérable, au point que 34 000 emplois restent chaque année difficiles à pourvoir. En miroir, les Parisiens allocataires de minima sociaux ne manquent pas de compétences et sont bien plus diplômés que la moyenne nationale.

Paris, un territoire attractif pour les entreprises

- **600** entreprises créées chaque semaine
- **367 322** entreprises en activité
- **3 000** start-ups
- **40** incubateurs
- **111 390** intentions de recrutement en 2016

A Paris, **la problématique du rapprochement entre l'offre et la demande d'emplois est clairement posée.** Là encore, le territoire parisien dispose de ressources, à travers ses nombreux acteurs, qu'ils soient institutionnels (la Ville de Paris et sa Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, mais aussi la Direccte pour l'Etat, le Conseil Régional d'Ile-de-France sur le champ de la formation professionnelle, Pôle Emploi), associatifs (Mission Locale de Paris, EPEC, associations de proximité), ou qu'ils relèvent de l'ESS avec les nombreuses Structures d'Insertion par l'Activité Economique. Tous mobilisés sur cette question depuis plusieurs années, ils sont prêts à imaginer et à mettre en œuvre des dispositifs innovants. Paris et ses partenaires agissent d'ores-et-déjà :

- Au titre de leurs compétences, **auprès des publics** concernés en matière d'insertion, de qualification et d'emploi, en mobilisant tous les outils qu'ils ont créés au cours des dernières années (l'accompagnement et la médiation vers l'emploi, la formation etc.) ;
- Au titre de leurs compétences et des offres de services qu'ils **développent à destination des entreprises** (aides au recrutement notamment) ;

- **En tant que maîtres d'ouvrage**, en mobilisant les entreprises à travers la clause d'insertion des marchés publics ;
- **En tant qu'employeurs** également, à travers le recours aux contrats aidés.

Le PPIE est une opportunité pour aller encore plus loin, **en démultipliant pour les personnes concernées les possibilités de contact avec les entreprises**, et **en mettant à disposition des entreprises de véritables services**.

Comment ?

Organiser des parcours vers l'entreprise pour tous suppose d'agir sur plusieurs leviers. Il est avant tout nécessaire de **construire de véritables parcours vers l'emploi**, en sécurisant les grandes étapes de ces parcours et faire que l'emploi soit plus durable. Pour cela, la collectivité et ses partenaires veilleront à garantir la continuité des parcours, **en construisant des plans d'action intégrés avec les grands secteurs d'activité pourvoyeurs d'emplois** : à partir d'une approche prospective des besoins de recrutements à moyen terme menée par la DAE et ses partenaires, des plans d'action seront montés avec les employeurs en mobilisant toute la palette

d'offre de services locale. La collectivité et ses partenaires s'attacheront particulièrement à anticiper **la sortie des contrats aidés**, notamment ceux relevant de la Ville de Paris en tant qu'employeur. **Un plan spécifique** sera piloté par la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi et la Direction des Ressources Humaines, afin que les personnes soient accompagnées pour trouver une solution avant la fin de leur contrat.

De même, le PPIE mettra en œuvre des mesures particulières en faveur **des parcours d'insertion des personnes employées dans des Structures d'Insertion par l'Activité Economique, en s'appuyant sur la stratégie départementale pour l'IAE** co-élaborée par la Direccte, la collectivité parisienne et les structures du secteur. Là aussi, il s'agira de faciliter l'accès à un emploi durable des personnes en anticipant la sortie de ces structures, en développant le suivi partagé des personnes recrutées dans plusieurs SIAE au cours de leur parcours, et en établissant des liens avec les entreprises du secteur classique, notamment à travers le développement de périodes d'immersion proposées aux salariés de l'IAE. Pour cela, les partenaires accompagneront les structures, en encourageant leur professionnalisation, en identifiant leurs complémentarités et en encourageant la mutualisation de fonctions et d'outils au travers de groupements ponctuels ou pérennes. Ils accompagneront également en priorité les projets relevant de l'IAE et spécifiquement

Objectifs

Les objectifs à atteindre

- Mobilisation chaque année de 1100 Contrats Uniques d'Insertion (CUI) et de 420 contrats d'avenir par la collectivité parisienne.
- 40% de Parisiens percevant le rSa parmi les contrats aidés de la Ville de Paris.
- Doubler le nombre de sorties positives pour les personnes en contrats aidés à la Ville de Paris.
- Un objectif de 400 marchés clausés en 2020 par la Ville de Paris.

ciblés vers les publics les plus éloignés de l'emploi¹⁴, et/ou ciblés sur des secteurs économiques en tension offrant les meilleures opportunités d'accès à l'emploi durable sur le territoire. Des partenariats plus poussés seront également initiés ou approfondis avec les grands partenaires de la collectivité développant déjà des programmes d'insertion par l'activité économique, tels que la SNCF, ERDF, la RATP ou La Poste.

Avec **les clauses d'insertion des marchés publics**, la collectivité parisienne et ses partenaires disposent également d'un outil précieux. En 2014, plus de 300 marchés de la Ville ont fait l'objet d'une clause, permettant le déploiement de 500 000 heures d'insertion. Avec la mise en place du **Schéma parisien de la commande publique responsable**, Paris pourra encore accroître son effort. L'enjeu est dorénavant d'augmenter et d'étendre le nombre de marchés concernés par les clauses et les autres dispositifs d'insertion permis par le Code des Marchés Publics, en mettant en place **un Pôle départemental unique pour les clauses d'insertion** à l'échelle du territoire parisien pour les mobiliser et enclencher des parcours, et **en y intégrant d'autres partenaires**¹⁵.

Projet phare La mise en place d'un Pôle départemental pour le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés

- La collectivité parisienne accompagnera la mise en place par l'EPEC d'un **Pôle départemental pour les clauses d'insertion**.
- Son objectif sera d'**accompagner la mobilisation et la mise en œuvre** des clauses d'insertion dans les marchés des différents maîtres d'ouvrage du territoire (acteurs publics, bailleurs sociaux, partenaires privés), en jouant **un rôle de facilitateur**.
- La collectivité parisienne s'appuiera sur ce Pôle départemental pour développer les clauses d'insertion dans ses propres marchés, et se donne pour objectif d'intégrer des clauses d'insertion dans **20% de ses marchés publics**, permettant de déployer **1 million d'heures de travail** au bénéfice de personnes en parcours d'insertion.

La construction de parcours étant au cœur des politiques d'insertion et d'accès à l'emploi, Paris et ses partenaires **encourageront les expérimentations innovantes** permettant de les impulser différemment. En particulier, ils s'engageront dès 2016 dans l'adaptation sur le territoire parisien d'approches innovantes en faveur de l'insertion et de l'emploi :

- Ils s'inspireront de l'initiative « **Territoire zéro chômeur de longue durée** » pour permettre, sur des territoires restreints, de mobiliser en proximité les entreprises, les demandeurs d'emploi et d'activer les dépenses « passives » des pouvoirs publics.
- Ils s'appuieront également sur l'expérience inédite du « Hackathon pour renforcer la sécurité dans Paris » lancé par la Ville de Paris et la Préfecture de Police en janvier 2016 pour mettre

¹⁴ Personnes en situation de grande exclusion, habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, chefs de familles monoparentales, migrants.

¹⁵ Notamment les bailleurs sociaux et d'autres partenaires clés de la Ville de Paris en matière d'achat responsables comme la SNCF, ERDF, la RATP etc.

en place un « **Hackathon emploi** », afin d'identifier des pistes nouvelles et innovantes pour mieux rapprocher l'offre et la demande d'emploi.

- Ils s'attacheront enfin à repérer **les initiatives locales innovantes**, notamment à travers les appels à projet du contrat de ville, afin de leur permettre de changer d'échelle ou d'être dupliquées dans d'autres arrondissements.

Il est également indispensable de **renforcer les actions de médiation vers l'emploi pour les personnes fragiles**, compte tenu de l'objectif d'offrir à chacun la possibilité de se construire un parcours vers l'emploi et l'entreprise. Le **développement du parrainage** est un moyen efficace pour faciliter cette médiation avec l'entreprise. L'objectif de 1000 parrainages en cours en 2020 est fixé, les partenaires s'engageant à coordonner les ressources existantes et les réseaux déjà mobilisés pour leur donner davantage de cohérence, de lisibilité et d'impact. L'**extension des activités du PLIE Paris Nord-Est (EPEC)** à l'ensemble des territoires parisiens comportant des quartiers en Politique de la Ville sera réalisée, afin d'augmenter le nombre de personnes bénéficiant de parcours personnalisés vers l'emploi et d'un accompagnement renforcé.

Enfin, l'accent porté sur la multiplication des parcours vers l'emploi nécessite **le renforcement de la formation des agents qui assurent l'accueil et l'accompagnement des publics les plus fragiles**.

Les référents uniques situés dans les Espaces Parisiens pour l'Insertion, dans les services sociaux polyvalents et dans les Permanences Sociales d'Accueil bénéficieront de formations et de séances d'information sur les enjeux de l'emploi et de la formation, ainsi que sur les nouvelles offres existantes. Cette synergie sera mise en œuvre en collaboration étroite avec la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi et les partenaires concernés.

Objectifs

Les objectifs à atteindre

- 1000 parrainages en cours en 2020.
- 2 900 parcours d'insertion assurés chaque année par l'EPEC, dont au moins 50% de sorties positives.
- Au moins la moitié des agents des EPI, SSP et PSA formés ou sensibilisés aux questions relatives à l'insertion professionnelle.

Projet phare Le développement du parrainage

De nombreux acteurs ont développé des actions de parrainage vers l'emploi sur le territoire parisien. Parce qu'ils croient en la plus-value de cet outil, la collectivité parisienne et ses partenaires souhaitent **fédérer et articuler les différentes actions de parrainage**, afin de développer quantitativement et qualitativement cette offre. Pour cela, le PPIE sera l'occasion :

- D'identifier les différentes offres disponibles sur le territoire parisien, en réalisant **un recensement et un diagnostic** dès 2016 ;
- D'articuler ces différentes offres et de développer cet outil, en mettant en place **une animation d'un réseau de parrains** au cours du premier semestre 2017 ;
- **De communiquer** auprès de l'ensemble des partenaires, des prescripteurs et du grand public sur les possibilités offertes par ce dispositif.

Agir sur la formation et l'accès à la qualification constitue un troisième levier pour faciliter l'accès à l'emploi. Cette offre est aujourd'hui financée et mise en œuvre par plusieurs institutions. La Région, qui détient la compétence de droit commun pour les demandeurs d'emploi, a contribué en 2015 à la formation de près de 5 200 Parisiens¹⁶. La collectivité parisienne forme chaque année environ 1 300 Parisiens, grâce à une offre spécifique et complémentaire (Paris Formation Emploi). Elle se mobilise également en faveur de la formation des salariés en Insertion par l'Activité Economique, à travers le soutien qu'elle apporte au FLES de Paris. L'offre parisienne des Cours Municipaux pour Adultes (CMA) permet par ailleurs de toucher 27 000 auditeurs supplémentaires, dont 29% sont demandeurs d'emploi ou allocataires du rSa. Pour améliorer la connaissance et la lisibilité de cette offre, les partenaires s'engagent à mieux l'articuler, à mieux la communiquer, en organisant **des sessions d'information communes**, et à mieux l'adapter aux besoins des entreprises et aux secteurs qui recrutent. Les formations développées par la DAE seront renforcées, en particulier en matière d'apprentissage du code numérique, d'apprentissage linguistique, et à destination des salariés de l'Insertion par l'Activité Economique.

La Ville de Paris, l'Etat et la Région s'engagent à **développer les formations linguistiques à visée professionnelle** et à articuler leurs efforts pour mieux identifier les besoins et améliorer l'orientation des publics vers les offres existantes. La mise en place à titre expérimental de **deux permanences linguistiques** et leur évaluation permettront le cas échéant d'améliorer cette offre, afin qu'elle corresponde au mieux aux besoins des Parisiens.

En parallèle des engagements pris en faveur des habitants des quartiers populaires, la Ville de Paris et ses partenaires souhaitent **renforcer la prise en compte de la spécificité de certains publics** dans la construction des parcours vers l'emploi. Le précédent PDIE avait déjà une attention particulière pour des publics spécifiques, comme par exemple **les artistes parisiens** percevant le rSa. Cette offre de services particulière sera maintenue. Des actions volontaristes seront également menées pour **les personnes en seconde partie de carrière**, en facilitant leur accès aux contrats aidés et en poursuivant la mise en œuvre d'accompagnements spécifiques. **Le public jeune, de moins de 25 ans**, fera l'objet d'un soutien renouvelé dans le cadre notamment de la mise en place de la Garantie Jeunes par la Mission Locale de Paris. Quant aux **personnes en création d'activités et d'entreprises**, elles continueront à être soutenues par Paris et ses partenaires, en veillant à la complémentarité des offres de services de chacun et à la cohérence de leur périmètre de compétences respectif. Pour cela, les dispositifs

Objectifs

Les objectifs à atteindre

- L'augmentation du nombre de Parisiens aux minimas sociaux bénéficiant d'une formation.
- L'augmentation du nombre d'heures de formation à destination des salariés de l'Insertion par l'Activité Economique.
- L'augmentation du nombre de personnes bénéficiant d'une formation linguistique.
- Un minimum de 30% de personnes de plus de 50 ans parmi les recrutements en contrats aidés à la Ville de Paris.

¹⁶ Parmi eux, 1 800 jeunes ont été formés dans le cadre du dispositif Avenir Jeune et de l'Ecole de la deuxième chance, 625 dans le cadre du programme de lutte contre l'illettrisme du dispositif Cap Compétences, et 2 700 sont entrés dans les parcours d'accès à la qualification, certifiant ou professionnalisant du Programme Régional Qualifiant Compétences (PRQC). *Source* : Conseil Régional d'Ile-de-France, 2015.

d'accompagnement à la création d'activité soutenus par la collectivité parisienne seront prioritairement orientés vers les publics fragiles couverts par le PPIE.

Enfin, la Ville de Paris **développera son offre de services en direction des entreprises**, notamment dans l'objectif de faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi. En lien avec les partenaires qui interviennent dans le domaine, notamment la Direccte et Pôle Emploi, la collectivité parisienne démultiplie ses efforts. **La création du Service Initiative Emploi** permettra de développer des services et des actions auprès notamment des TPE et des PME, sur la base de plans d'actions sectoriels.

Projet phare **Le développement d'une offre de services dédiée aux entreprises**

Le nouveau Service Initiative Emploi de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi de la Ville de Paris accompagne les entreprises dans leurs besoins en recrutement et les projets d'implantation sur le territoire parisien, tout en facilitant l'accès des chercheurs d'emploi aux opportunités identifiées. En complémentarité avec ses partenaires, il développe pour cela une offre de services qui repose sur plusieurs axes :

- **Des plans d'action spécifiques pour les grands secteurs d'activité pourvoyeurs d'emplois** (numérique, médico-social, artisanat et commerces de proximité, vente/distribution, restauration etc.), en développant des approches particulières pour des publics en situation de fragilité tels que les jeunes, les personnes en deuxième partie de carrière, les résidents des Quartiers en Politique de la Ville, les salariés en contrats aidés à la Ville de Paris et les personnes issues d'une séquence en SIAE. Ces plans d'action mobiliseront, avec la collaboration des employeurs, toute la palette locale d'offres de services (découverte des métiers, immersions, « pré-recrutements » en contrats aidés, apprentissage, POEC, formations, recrutements directs...).
- L'organisation de **sessions d'information sur les métiers et les formations** disponibles, ainsi que de pré-recrutement sur les offres récoltées dans le cadre des plans d'action.
- **Le renforcement du lien avec les entreprises grands comptes**, notamment pour faciliter la mise en place de leur politique RSE (ce travail peut se matérialiser par la signature d'une « Charte-emploi »).
- **L'animation et la coordination des acteurs** autour des **grands projets** d'implantation ou de grands événements porteurs d'emploi auxquels la collectivité est étroitement associée.
- Le développement d'une approche proactive en direction des **TPE-PME** pour les aider dans le domaine des ressources humaines.
- **L'organisation et l'appui à l'organisation d'événements** locaux en lien avec l'emploi et/ou la formation (forum emploi, job-dating).
- **La mise en œuvre d'un suivi « post recrutement »** pour sécuriser l'accès à l'emploi des personnes issues d'un parcours dans une Structure de l'Insertion par l'Activité Economique et recrutées par une entreprise du secteur classique partenaire.

Axe 4 Les Parisiens auteurs de leur propre parcours vers l'emploi

Pourquoi ?

La collectivité parisienne fait de la participation et de l'engagement citoyen **un marqueur fort de ses politiques publiques**. Aux 123 conseils de quartiers parisiens sont venus s'ajouter depuis 2014 d'autres vecteurs de participation et d'engagement local : le budget participatif, des outils et plateformes collaboratives (« Madame la Maire, j'ai une idée » ; « Je m'engage ») ou encore la mise en place des Conseils Citoyens dans les 20 quartiers parisiens en Politique de la Ville.

Dans le cadre de la politique d'insertion parisienne, cette sensibilité se concrétise aujourd'hui essentiellement par la participation directe de Parisiens allocataires du rSa aux **Equipes pluridisciplinaires rSa**, et par l'animation d'un « **Groupe ressources rSa** » destiné à les appuyer dans cette participation. Ces modalités de participation, répondant aux attentes du cadre légal propre à la mise en place du rSa, restent néanmoins **peu connues des usagers**. De fait, cet outil est aujourd'hui confronté à une difficulté d'identification et de mobilisation d'usagers volontaires, *a fortiori* dans la durée.

D'autres partenaires de la Ville de Paris ont fait de la participation directe des usagers à l'ingénierie de leurs dispositifs et de leurs actions **une préoccupation centrale**. C'est le cas notamment de la Caf de Paris, qui est fortement engagée dans la participation effective des usagers et habitants aux actions qui les concernent, ou encore de la Mission Locale de Paris, qui se mobilise en faveur d'une implication plus forte des jeunes dans la vie de la structure.

A ce jour, il n'existe toutefois **pas d'espace** permettant aux Parisiens concernés par le dispositif d'insertion de **formaliser et de partager leur point de vue** à ce sujet. Associés pour la première fois à l'élaboration de ce Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi, ceux-ci ont le sentiment d'avoir « des choses utiles à dire » pour contribuer à l'amélioration du dispositif, et ont d'ores-et-déjà formulé de nombreuses propositions.

Convaincus que cette participation peut, sous toutes ses formes, constituer **un levier de poids dans les parcours d'insertion et un éclairage indispensable pour le pilotage** de la politique d'insertion parisienne, les partenaires du PPIE souhaitent aller plus loin et renforcer cette dynamique participative, en impliquant les usagers chaque fois que possible.

L'objectif est ici bien de **remettre l'utilisateur au centre du dispositif** et de lui laisser la possibilité de connaître et de se saisir des outils déployés par la Ville et ses partenaires pour le soutenir dans son insertion sociale et professionnelle.

Les modalités possibles

Les objectifs

La mobilisation de l'expertise des usagers

- La participation directe à **la gouvernance** du PPIE ↔ Intégrer l'avis et les propositions des personnes dans le suivi et le pilotage de la politique d'insertion.
- La participation directe à **l'analyse des besoins** et à **l'évaluation** des actions d'insertion ↔ S'appuyer sur leur expertise d'« usagers » et bénéficier de leur retour d'expérience.
- La participation directe à **l'élaboration des actions** d'insertion et à **leur mise en œuvre** ↔ Associer les personnes au quotidien du dispositif d'insertion, dans une logique de développement social.

La participation des usagers

- La **co-construction des parcours** d'insertion ↔ Mieux prendre en compte les aspirations des personnes dans l'élaboration de leur projet et de leur parcours d'insertion.
- L'information** sur les dispositifs et les outils d'insertion ↔ Rendre le dispositif plus lisible pour les usagers et les mobiliser autour de leur projet et de leur parcours d'insertion.

Comment ?

Remettre l'utilisateur au centre, **c'est d'abord mieux l'informer** sur les dispositifs, les accompagnements et les outils dont il peut se saisir pour faire progresser ses démarches d'insertion. Sur un territoire caractérisé par une grande densité et une grande diversité d'acteurs et de dispositifs, les usagers font état de leur difficulté à disposer d'une lisibilité sur l'ensemble des offres de services disponibles. Certains bénéficiaires émettent le souhait de pouvoir se renseigner par eux-mêmes, pour compléter les informations qu'ils peuvent recevoir de leur référent. La Ville de Paris pilotera donc la conception et la mise en place d'**un portail en ligne d'information et d'échanges** à destination de chacun des Parisiens en insertion (« Paris Emploi » et « Paris Solidarités »). Il leur permettra de s'informer sur l'ensemble des offres disponibles, intégrera un espace personnalisé pour correspondre avec leur référent, ainsi qu'un espace d'échanges et d'entraide mutuelle.

Remettre l'utilisateur au centre, **c'est aussi lui permettre de se mobiliser au quotidien** dans le dispositif d'insertion. Pour cela, les services sociaux de la Ville de Paris adapteront **leurs organisations** pour permettre **d'associer les personnes qu'ils accompagnent à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions d'insertion**, dans une logique de

Objectifs

Les objectifs à atteindre

- Mettre en place un portail en ligne d'information et d'échanges à destination des Parisiens en insertion.
- Mesurer et faire progresser les niveaux de satisfaction des usagers à l'égard des dispositifs d'insertion.
- Mettre en place un collège d'usagers réuni trois fois par an.

développement social. Ils mettront en place des procédures volontaristes destinées à **identifier des usagers volontaires** pour se mobiliser dans ce type de démarches. Un bilan qualitatif intermédiaire de cette démarche sera réalisé fin 2018. De ce point de vue, la Ville de Paris prend d'ores-et-déjà deux engagements : d'une part, **l'élaboration des cahiers des charges** destinés à la sélection d'organismes attributaires de prestations d'insertion en lien avec le PPIE **associera des usagers** ; d'autre part, les réunions hebdomadaires « Paris info rSa » impliqueront autant que possible **la participation d'allocataires du rSa dans l'accueil des nouveaux entrants** dans le dispositif rSa.

Remettre l'usage au centre, **c'est enfin l'inviter à s'impliquer directement dans la gouvernance et l'évaluation** du PPIE et de ses actions. La Ville de Paris et ses partenaires souhaitent inscrire leur dispositif d'insertion dans **une logique d'amélioration continue de la qualité de service** apportée aux usagers : la collectivité parisienne engagera ses différents lieux d'accompagnement dans une démarche de labellisation « QualiPARIS », et l'ensemble des partenaires mesureront et suivront régulièrement **l'évolution des niveaux de satisfaction** des personnes qu'ils accompagnent. Au-delà, l'ensemble des partenaires du PPIE souhaite intégrer les usagers au sein même du schéma de gouvernance du Plan. **Un collège d'usagers** représentant les publics couverts par le PPIE dans sa diversité et occupant une fonction consultative sera mis en place. Sa configuration sera travaillée en lien avec les usagers déjà impliqués dans le « Groupe Ressources rSa », puis dans le cadre d'une préfiguration menée en 2017. Ses travaux seront diffusés et partagés dans le cadre du comité stratégique et du comité de concertation du PPIE, où les membres du collège seront représentés¹⁷.

Projet phare **Le portail d'information et d'échanges**

Cet espace numérique permettra d'autonomiser les Parisiens en insertion dans leurs choix de parcours. Il pourrait, à terme, intégrer différentes fonctions :

- **Une mise à disposition d'informations** sur les offres de services et les outils de l'insertion, sous la forme d'une cartographie de l'offre d'insertion sociale et professionnelle. Ces informations feront l'objet d'une actualisation régulière.
- Permettre l'accès à **un espace personnel** intégrant :
 - **Une interface personnalisée avec son référent**
 - **Un espace d'échanges et d'entraide mutuelle** entre bénéficiaires.

Les travaux préparatoires seront réalisés au cours de l'année 2016, pour une mise en œuvre du portail en 2017-2018.

¹⁷ Voir schéma de gouvernance du PPIE p. 38.

Axe 5 Une politique d'insertion ancrée localement

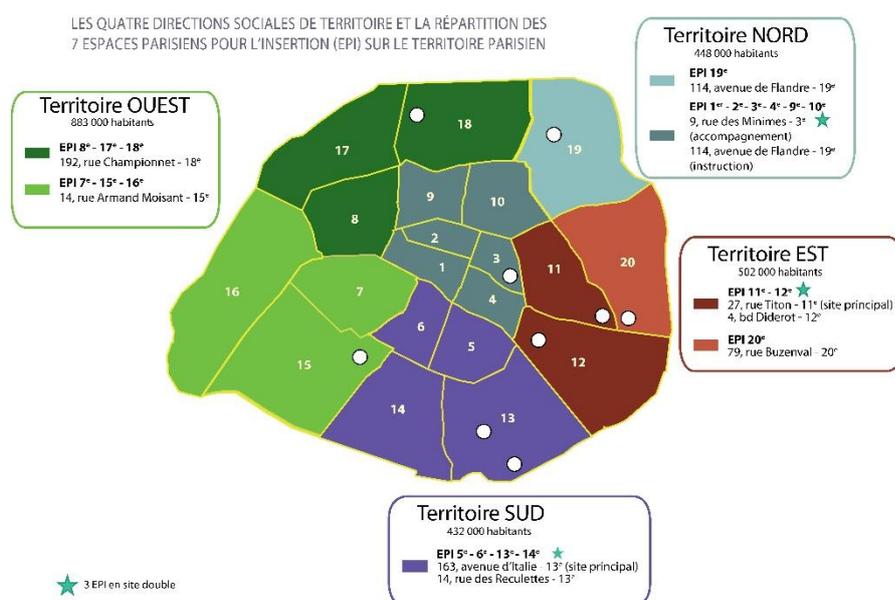
Pourquoi ?

La multiplicité et la diversité des acteurs engagés dans la politique d'insertion parisienne avaient rendu difficile le pilotage du précédent PDIE 2011-2015, tant à l'échelle départementale que territoriale. Le système qui prévalait, essentiellement articulé autour de relations partenariales bilatérales entre la collectivité parisienne et ses différents partenaires, et autour de Commissions Territoriales d'Insertion (CTI) co-animées par les anciennes Maisons des Entreprises et de l'Emploi (MdEE ; DAE) et les anciens Espaces d'Insertion (EI ; DASES) avait fini par s'essouffler.

L'état des lieux réalisé à l'occasion de l'élaboration de ce PPIE 2016-2020 a clairement identifié que la gouvernance de la politique d'insertion parisienne constitue un point de progrès essentiel pour l'avenir. Les différentes directions de la collectivité parisienne concernées, leurs partenaires institutionnels et l'ensemble des acteurs de proximité ont unanimement appelé à rétablir un projet partenarial cohérent et lisible, appuyé sur un système de gouvernance solide, participatif et inscrit dans la durée.

Dans le contexte parisien, cette gouvernance doit certes se structurer à l'échelle départementale pour fédérer les partenaires autour d'une démarche collective, mais elle doit aussi s'ancrer localement dans les territoires parisiens et leurs diversités du point de vue des ressources, des organisations, des initiatives locales, des problématiques et des besoins des publics.

Les 4 Directions Sociales de Territoires (DST)



La Ville de Paris et ses partenaires ont donc souhaité configurer un système de gouvernance qui permette d'**assurer l'équilibre** entre **le pilotage stratégique de l'ensemble du dispositif au niveau départemental** et **l'analyse des besoins, l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'initiative locale** répondant aux spécificités des différents territoires parisiens.

Comment ?

Afin que chacun des acteurs concernés par la politique d'insertion parisienne puisse trouver sa place, la mise en œuvre du PPIE sera assise sur **plusieurs instances, aux fonctions bien identifiées** :

A l'échelle départementale

- **Le comité stratégique** : il se réunit deux fois par an sur invitation de la collectivité parisienne. Sa composition rassemble les élus et les directions centrales concernées à la Ville de Paris, l'ensemble des partenaires institutionnels de la politique d'insertion parisienne, ainsi que des usagers. Il a pour fonction de mettre en œuvre et de suivre les engagements formulés au titre du PPIE, ainsi que d'en assurer l'évaluation. Il peut également être force de proposition pour faire émerger d'autres projets partenariaux. Il s'engage à étudier dans ses travaux l'ensemble des contributions et propositions formulées par le comité de concertation élargi, le collège d'usagers et les Commissions d'Insertion Territoriales.
- **Le comité élargi de concertation** : il se réunit une fois par an sur invitation de la collectivité parisienne. Sa composition rassemble un cercle élargi d'acteurs concourant à la politique d'insertion parisienne, qu'ils soient acteurs institutionnels, élus d'arrondissements, partenaires sociaux, acteurs de proximité ou usagers. Cette instance a pour fonction de bénéficier des retours de terrain de l'ensemble des acteurs et de faire émerger de nouvelles propositions.
- **Le collège d'usagers** : il se réunit au moins trois fois par an, sur animation de la collectivité parisienne. Il est composé d'une vingtaine de personnes incarnant les publics couverts par le PPIE dans leur diversité. Il occupe une fonction consultative et émet un avis consultatif deux fois par an, en amont de chacun des comités stratégiques. Certains de leurs membres représenteront les usagers au sein du comité stratégique, du comité élargi de concertation et des Commissions d'Insertion Territoriales.

Le volet emploi du PPIE sera par ailleurs intégré à fréquence régulière **dans les ordres du jour du Service Public de l'Emploi Technique (SPET)**, sur invitation de la Direccte.

A l'échelle territoriale

- **Les Commissions d'Insertion Territoriales** : co-animées par les Espaces Parisiens pour l'Insertion (EPI), les Directions Sociales de Territoires et la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, elles se réunissent trois fois par an, et sont organisées sur

les périmètres d'intervention des sept EPI. Elles doivent assurer la déclinaison territoriale du PPIE, assurer l'information et la mise en réseau des acteurs territoriaux de l'insertion et des usagers, réaliser l'analyse des besoins, faire émerger des propositions, voire effectuer le pilotage opérationnel de certaines actions d'initiative territoriale.

Les quatre Directions Sociales de Territoires (DASES) auront également une fonction de consolidation des travaux des Commissions d'Insertion Territoriales qu'elles formaliseront et transmettront aux instances départementales.

Lorsque nécessaire, **un pilotage opérationnel de projets** pourra être mis en place à l'échelle infra-territoriale (arrondissement ou Quartiers en Politique de la Ville), pour accompagner une initiative territoriale.

Le schéma de gouvernance du PPIE

Echelle
départementale



Comité stratégique - 2 fois par an – Fonction décisionnelle

- Elus de référence de la Ville de Paris
- Directions de la Ville de Paris : DASES, DAE, DDCT
- Etat : Direccte, DDCS
- Pôle Emploi
- Caf
- CPAM
- Mission Locale de Paris
- EPEC
- Conseil Régional
- Agence Régionale de Santé
- Représentants du collège d'usagers

Comité de concertation - 1 fois par an – Fonction consultative

- Membres du comité stratégique
- Mairies d'arrondissement
- Acteurs de proximité / unions syndicales départementales
- Partenaires sociaux
- Représentants du collège d'usagers

Collège d'usagers – 3 fois par an – Fonction consultative

- Une vingtaine de membres, incarnant les publics couverts par le PPIE dans leur diversité

4 Directions Sociales de Territoire (DASES) – Fonction de consolidation des travaux

Echelle
territoriale



Commissions d'Insertion Territoriales - 3 fois par an sur chaque territoire d'EPI – Fonction de mise en réseau, de diagnostic et de pilotage opérationnel

- **Co-animation** DASES et DAE, en lien avec les mairies d'arrondissement et la DDCT (si QPV)
- Partenaires locaux de l'insertion et représentants du collège d'usagers

Pilotage opérationnel de proximité – Lorsque nécessaire

- A l'échelle de l'arrondissement ou du quartier (QPV)
- Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre d'un projet d'initiative locale (dont usagers)

Tout au long de la mise en œuvre du PPIE, la Ville de Paris et ses partenaires veilleront à assurer un suivi et une évaluation au fil de l'eau. Ils s'appuieront pour cela sur **un tableau de bord de suivi**, actualisé chaque trimestre. **Un document destiné à être diffusé plus largement** à l'ensemble des acteurs parisiens de l'insertion sera **formalisé annuellement**.

La fonction d'observation sera également développée afin de disposer d'**une meilleure connaissance des publics et de leurs parcours**. Un travail collectif avec les principaux partenaires disposant de données clés (Ville de Paris, Pôle Emploi, Caf, CPAM etc.) sera mené pour les mettre en commun et adapter leurs outils d'analyse statistique. L'objectif sera de **produire d'ici fin 2017 et de manière régulière des données manquantes** aujourd'hui : par exemple, les niveaux de formation de tous les Parisiens percevant les minimas sociaux, les motifs de sortie du dispositif rSa, la part des publics créateurs d'entreprises, etc. A partir de 2017, la collectivité parisienne lancera par ailleurs une étude permettant d'assurer **le suivi d'une cohorte de publics sur plusieurs années**, afin de mieux comprendre leurs parcours et d'évaluer la plus-value de différentes formes d'accompagnement ou de différentes offres de services.

Objectifs

Les objectifs à atteindre

- Un comité stratégique 2 fois par an.
- Un comité de concertation élargi 1 fois par an.
- Des Commissions d'Insertion Territoriales 3 fois par an.
- Des actions et des engagements suivis de manière régulière tout au long de la mise en œuvre du PPIE.

5. Annexes

Annexe 1 Les 36 actions du PPIE

Axe 1 L'accès aux droits pour tous

- Action 1** Structurer des relais systématiques entre institutions pour faciliter l'accès aux droits
- Action 2** Instruire les droits à la CMU-C dès l'instruction du rSa
- Action 3** Organiser pour toutes les personnes ayant fait une demande de rSa une réunion « Paris info rSa » avec l'ensemble des partenaires
- Action 4** Elaborer en partenariat une stratégie parisienne pour l'inclusion numérique
- Action 5** Déployer un réseau de points « Paris Emploi » offrant un premier niveau d'accueil, d'information et d'orientation pour la recherche d'emploi

Axe 2 Un accompagnement adapté et sans délai pour chaque personne

- Action 6** Améliorer la réactivité de prise en charge pour chacun des partenaires
- Action 7** Repenser l'organisation du travail en EPI pour un accompagnement efficace des allocataires du rSa dès leur entrée dans le dispositif
- Action 8** Proposer des parcours différenciés en fonction des besoins des personnes
- Action 9** Mieux prendre en compte l'état de santé des personnes dans l'accompagnement proposé
- Action 10** Poursuivre la montée en charge de l'accompagnement global, en lien avec Pôle Emploi
- Action 11** Faire des structures d'accompagnement spécialisées des « référents de parcours » pour les allocataires du rSa

- Action 12** Dynamiser les parcours d'insertion
- Action 13** Mieux préparer à l'emploi, en travaillant les compétences comportementales et les codes de l'entreprise
- Action 14** Mettre en place un « Pack Réussite » pour accéder à l'emploi
- Action 15** Diversifier les modes de communication avec les usagers
- Action 16** Poursuivre le suivi post-recrutement afin de consolider l'accès à l'emploi
- Action 17** Structurer un plan « 2^{ème} partie de carrière » pour les publics de plus de 45 ans
- Action 18** Créer une plateforme d'accompagnement renforcé pour les jeunes les plus fragiles
- Action 19** Renouveler les dispositifs en faveur des publics artistes

Axe 3 Des parcours vers l'entreprise pour tous

- Action 20** Développer une offre de services en direction des entreprises
- Action 21** Développer le recours aux contrats aidés
- Action 22** Mieux articuler les différentes séquences en SIAE avec les parcours d'insertion
- Action 23** Renforcer la mobilisation de la clause d'insertion
- Action 24** Faciliter l'accès à la formation pour les publics fragiles
- Action 25** Adapter l'offre d'apprentissage linguistique aux besoins des publics
- Action 26** Favoriser l'accompagnement à la création d'activité pour les personnes les plus éloignées de l'emploi

- Action 27** Développer le parrainage
- Action 28** Développer des actions expérimentales pour faciliter la mise en œuvre de parcours innovants
- Action 29** Renforcer les compétences emploi des référents sociaux en EPI, SSP et PSA
- Action 30** Etendre l'activité de l'EPEC à l'ensemble des arrondissements comprenant des quartiers en Politique de la Ville

Axe 4 Les Parisiens auteurs de leur propre parcours vers l'emploi

- Action 31** Améliorer l'information aux usagers et stimuler l'échange direct entre les personnes engagées dans des démarches d'insertion
- Action 32** Mettre l'utilisateur au cœur du dispositif d'insertion
- Action 33** Recueillir de manière régulière l'avis et le niveau de satisfaction des personnes à l'égard de l'accompagnement proposé

Axe 5 Une politique d'insertion ancrée localement

- Action 34** Mettre en place une gouvernance solide du PPIE
- Action 35** Réaliser un outil de suivi des actions et des engagements du PPIE
- Action 36** Renforcer la connaissance des publics et de leurs parcours

Annexe 2 Les engagements des différents partenaires

Partenaires	Axe 1 – L'accès aux droits pour tous
Pôle Emploi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pôle Emploi participera aux réunions Paris info rSa, en mobilisant l'intervenant nécessaire à la délivrance des informations et des droits mobilisables pour les demandeurs d'emploi au rSa. ▪ Pôle Emploi s'engage à s'investir dans la stratégie parisienne d'inclusion numérique portée par le PPIE. Pour cela, l'ensemble de son offre de services numériques sera mise à disposition des demandeurs d'emploi au rSa : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il déploie auprès des demandeurs d'emploi une palette de services et d'outils numériques divers, à travers pole-emploi.fr (inscription en ligne, espace personnel etc.) et emploi-store.fr (informations sur le marché du travail et les métiers, conseils sur la recherche d'emploi, l'orientation et la formation, mise en situation via des MOOCS ou des <i>serious games</i>). ▪ Il facilitera la démarche d'inscription en ligne des demandeurs et s'engage à proposer une aide en ligne et un appui à l'inscription en ligne via un service téléphonique. ▪ Pour les demandeurs d'emplois en situation d'exclusion numérique, des jeunes en service civique seront déployés dans les agences pour apporter une offre de service en présentiel. Des ateliers « service à distance » (SAD) auront lieu régulièrement en agence, pour permettre aux demandeurs de connaître l'offre de service numérique de Pôle Emploi, ainsi que son mode d'utilisation.
CAF de Paris	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La CAF définit actuellement sa politique de développement du numérique qu'elle articulera avec celle des partenaires du PPIE, dans une logique d'accès aux droits : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des espaces numériques sont implantés dans chacun de ses accueils ; ▪ Une convention avec le Pimms de Paris pour la labellisation de ses espaces dans le cadre des Maisons de Service Public aboutira prochainement ; ▪ Elle développera son appui au réseau de points numériques (centres sociaux, associations, etc.) et mènera des actions de communication auprès de publics ciblés ; ▪ Elle déploiera des ateliers numériques au sein des 6 centres sociaux de la CAF, avec l'appui de volontaires en services civiques. ▪ Elle continuera d'apporter son soutien à la formation initiale et continue des instructeurs du rSa. ▪ Elle participera aux réunions hebdomadaires « Paris info rSa », aux côtés du Département de Paris et de Pôle Emploi.
EPEC-PLIE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) portera et animera deux Points Paris Emploi dans les 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements. ▪ L'association participera à la mise en place des réunions « Paris info rSa », en contribuant à l'élaboration des supports présentés et remis aux participants, afin de permettre aux bénéficiaires du rSa de connaître l'accompagnement proposé par le PLIE, ses modalités et ses lieux de mise en œuvre.
Mission Locale de Paris	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En matière d'accès aux droits de santé, la Mission Locale maintiendra sur ses différents sites les permanences de la CPAM et de la CRAMIF, ainsi que les permanences d'écoute psychologique permettant d'assurer le relais vers des structures spécialisées. Elle procèdera également à l'ouverture systématique des droits de santé pour tous les jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeunes. ▪ Elle contribuera à la lutte contre la fracture numérique, en mobilisant sa convention de partenariat avec Emmaüs Connect (<i>équipement d'un ordinateur portable et d'un téléphone mobile à moindre coût et formations de premier niveau sur l'utilisation des outils bureautiques et internet pour les jeunes en recherche d'emploi</i>) et en proposant des ateliers collectifs d'inclusion numérique pour les jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeunes. ▪ Elle travaillera avec le Département de Paris pour faciliter l'accès des jeunes au rSa, en organisant un repérage des jeunes dès 24 ans et 9 mois pour informer et améliorer l'accès aux droits rSa pour les éventuels bénéficiaires. Elle renforcera le partenariat avec les EPI pour sécuriser les parcours et anticiper la fin d'accompagnement par la Mission Locale, en organisant des sessions d'informations collectives sur le rSa en lien avec les EPI. ▪ Elle portera également 2 Points Paris Emploi.

CPAM	<ul style="list-style-type: none">▪ La CPAM mobilisera sa stratégie 2015-2018 concernant l'inclusion numérique en faveur de la stratégie partenariale d'inclusion numérique portée par le PPIE. Pour cela, elle s'appuiera sur la montée en charge et la réorganisation de l'accueil sur rendez-vous, offrant la possibilité d'une ouverture directe du compte Ameli et de sensibiliser les assurés à l'utilisation des services inclus, et sur la valorisation du libre-service et des offres dématérialisées, en intensifiant la promotion des services en ligne et l'utilisation des bornes multiservices, en équipant les agences accès aux soins de bornes multiservices, et en équipant les agences d'outils numériques.
-------------	---

Partenaires	Axe 2 – Un accompagnement adapté et sans délai pour chaque personne
Etat - Direccte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Direccte s’engage à développer les actions favorisant le retour à l’emploi pérenne au-delà des contrats d’insertion, en anticipant leurs échéances, afin de préparer la sortie vers des emplois durables. ▪ La Direccte s’engage à favoriser le retour à l’emploi du public senior. Un plan d’action partagé et piloté en service public de l’emploi territorial structure cette action. La Direccte veillera à une orientation du droit commun en faveur des seniors tels que les contrats aidés ou les aides aux postes dans le secteur de l’insertion par l’activité économique mais aussi par le biais de la mise en œuvre des clauses sociales par exemple. ▪ La Direccte s’engage à orienter une part significative des contrats aidés vers les publics les plus en difficultés. Dans cette perspective, une convention d’objectifs et de moyens conclue avec le Département de Paris permettra de poursuivre l’effort de prescription notamment en direction du public RSA et d’initier des actions innovantes ciblées sur certains secteurs tels que le médico-social.
Pôle Emploi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pôle Emploi s’engage à prendre en charge les demandeurs d’emploi nouvellement inscrits et non connus de ses services dans un délai de 30 jours maximum, en cohérence avec les objectifs du PPIE. ▪ Pôle Emploi s’engage à prendre en compte les besoins et les attentes spécifiques des demandeurs d’emploi, en différenciant l’offre de services dans ses contenus, mais également dans la nature et la fréquence des contacts proposés en fonction de la situation de chacun (4 modalités d’accompagnement de son offre de services, accompagnement intensif jeunes AIJ, accompagnement global mis en œuvre avec le Département de Paris, parcours IAE etc.) ▪ Pôle Emploi poursuivra la mise en œuvre et la montée en charge de l’accompagnement global avec le Département de Paris (un objectif cible de 4 340 suivis actifs). Ensemble, ils veilleront à réduire la durée effective du diagnostic initial partagé, à favoriser les prescriptions par les agences Pôle Emploi et les travailleurs sociaux du Département, et travailleront à l’essaimage des bonnes pratiques identifiées sur les territoires. ▪ Pôle Emploi utilisera les différentes modalités de contact avec les demandeurs d’emploi : le présentiel en réception individuelle ou collective, mais aussi les contacts e-mail, téléphoniques ou via l’espace du demandeur. Des entretiens, ateliers et recrutements dématérialisés auront également lieu par visioconférence. ▪ Pôle Emploi veillera à prendre en compte l’état de santé des demandeurs d’emploi, en s’associant à la CPAM pour valoriser l’offre de bilans de santé auprès des demandeurs d’emploi qu’il accompagne. ▪ Pôle Emploi mobilisera le conseil en évolution professionnelle pour aider les demandeurs d’emploi dans leurs projets d’évolution professionnelle. Il sera notamment mobilisé pour faciliter l’accès à la formation des publics les plus fragiles ou pour aider les demandeurs d’emplois à construire un plan de 2^{ème} partie de carrière.
CAF de Paris	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forte de son expertise en matière d’accompagnement (notamment pour les familles monoparentales bénéficiaires du rSa), la CAF s’engage à participer à l’élaboration des référentiels d’accompagnement initiés par le Département de Paris. ▪ Elle mettra en œuvre le programme ambitieux de développement d’actions collectives dans lequel elle est engagée, en direction des publics qu’elle accompagne au titre de l’ensemble de son projet social, et en direction des familles sur les territoires. ▪ Elle participera activement à la structuration du « Pack Réussite » porté par le PPIE. ▪ Elle apportera également sa contribution à la diversification des modes de communication avec les usagers, en utilisant notamment ses outils de relation avec les allocataires.

<p>EPEC-PLIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'EPEC s'engage à ce que l'accompagnement PLIE s'opère sur les délais maximum : <ul style="list-style-type: none"> ▪ De 3 semaines entre l'orientation initiale et la convocation en information collective ; ▪ De 2 semaines avant le premier entretien avec un référent parcours emploi ▪ De 4 à 6 semaines avant la conclusion de la phase d'accueil. ▪ L'EPEC engagera avec la collectivité parisienne une réflexion pour devenir « référent de parcours » pour les bénéficiaires du rSa que l'association accompagne, à travers un portage progressif du contrat d'engagement réciproque (un contrat porté dans un premier temps par les services sociaux du département, puis un contrat porté seul par l'EPEC lorsque l'intervention sociale sera moins prégnante). ▪ L'association engagera une analyse des situations individuelles pour les parcours longs (accompagnements de 24 mois), afin d'objectiver l'avancée effective des parcours, voire de poser un nouveau diagnostic, afin d'interroger la pertinence et la nécessité de la poursuite de l'accompagnement PLIE. ▪ Elle mettra en place un accompagnement de six mois pour les participants qu'elle accompagne et accédant à l'emploi, en établissant un lien direct entre le Référent Parcours Emploi et l'employeur, afin d'anticiper et de relayer les éventuelles difficultés rencontrées.
<p>Mission Locale de Paris</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Mission Locale garantit à chaque jeune d'être reçu et pris en charge sans rendez-vous dès sa première visite. ▪ Le délai maximum entre l'instruction de la demande et l'entrée effective des jeunes Parisiens dans le dispositif Garantie Jeunes de 15 jours. ▪ Elle poursuivra également son travail pour prendre en charge rapidement les jeunes sortants de prison, en mettant en place des permanences hebdomadaires au sein du Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation de Paris, et en proposant un accueil et un accompagnement dès la sortie de détention. ▪ Elle mettra en œuvre la Convention d'Orientation rSa, et définira avec les EPI les modalités de travail permettant de réduire les délais de prise en charge au titre du rSa. ▪ Dès le second semestre 2016, elle définira les processus et les outils nécessaires pour mieux connaître les jeunes allocataires du rSa pris en charge par la Mission Locale. ▪ Elle engagera avec la collectivité parisienne une réflexion pour devenir « référent de parcours » sur la base d'un « parcours emploi contractualisé », dans le cadre de la plateforme d'accompagnement renforcé mise en place à destination des jeunes de 16 à 25 ans les plus fragiles. ▪ Elle garantit la mise en œuvre d'actions et de parcours adaptés à certaines publics spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les jeunes placés sous main de justice, elle intervient en Maisons d'Arrêt pour préparer la sortie des jeunes détenus Parisiens, propose un accompagnement réalisé par un Conseiller référent prévention de la récidive en milieu ouvert, et organise des passerelles vers l'insertion à destination des publics décrocheurs institutionnels repérés par ses partenaires (associations de prévention spécialisée, PJJ, SPIP). ▪ Pour les jeunes décrocheurs scolaires, elle co-pilote les Plateformes de Soutien et d'Appui aux jeunes décrocheurs scolaires aux côtés de l'Education Nationale et développe des parcours sécurisés vers l'emploi en partenariat avec les CFA, l'Education Nationale et les entreprises, dans le cadre d'appels à projets proposés par le Conseil Régional d'Ile-de-France. ▪ Elle veille à intégrer 20% de jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville dans l'ensemble des dispositifs dont elle a la charge (Garantie Jeunes, Réussite apprentissage, CIE Starter, Emplois d'avenir etc.). ▪ Elle travaillera avec le Bureau de l'ASE (Paris-DASES) pour anticiper les fins de prise en charge au titre de l'ASE et sécuriser les parcours des jeunes accompagnés par le Secteur Educatif Jeunes Majeurs. Un accompagnement conjoint des jeunes sera mis en place selon des modalités définies dans un protocole de partenariat départemental. ▪ Elle finalisera et mettra en œuvre le protocole de partenariat avec les Services Sociaux Polyvalents (SSP) et les Permanences Sociales d'Accueil (PSA) de la collectivité parisienne pour améliorer l'accès aux services sociaux parisiens pour les jeunes reçus par la Mission Locale.

**Conseil Régional d'Ile-
de-France**

- La Région s'engage à **mobiliser ses dispositifs** permettant d'intégrer les différents publics, notamment les bénéficiaires du rSa. Ceux-ci pourront intégrer le Programme Régional Qualifiant Compétences, Cap Compétences (sur les questions de linguistique à visée professionnelle et d'illettrisme), Avenir Jeunes pour les jeunes de 16 à moins de 26 ans pas ou peu qualifiés, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Les Ecoles de la Deuxième Chance pourront aussi être mobilisées.
- Avant la fin de l'année 2016, notamment à travers le « plan 500 000 » de l'Etat, la Région proposera **des places en formations supplémentaires pour les Parisiens**, en ciblant notamment les secteurs d'avenir comme le numérique ou la transition énergétique. L'anglais professionnel, les compétences professionnelles de base et la bureautique (notamment pour les seniors) seront aussi renforcés.
- La Région apportera sa contribution à la réflexion que mènera la Ville de Paris autour de **la construction d'un nouveau référentiel d'accompagnement** pour les bénéficiaires du rSa. Elle partagera l'expérience qu'elle a acquise à travers la structuration de ses trois parcours, visant à mieux répondre aux besoins des publics et des entreprises :
 - *Parcours A* : Préparation à l'insertion professionnelle (publics assez éloignés de l'emploi et rencontrant des problématiques diverses)
 - *Parcours B* : Préparation à la formation et à l'emploi (publics peu éloignés de l'emploi et rencontrant des problématiques diverses)
 - *Parcours C* : Préparation à l'emploi (via la formation ou non) pour des publics proches de l'emploi et rencontrant des problématiques diverses.

Partenaires	Axe 3 – Des parcours vers l’entreprise pour tous
Etat - Direccte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Direccte s’engage à consolider les parcours d’insertion au sein des Structures de l’Insertion par l’Activité Economique et à optimiser l’insertion professionnelle des personnes en insertion. Pour cela, une stratégie départementale de l’Insertion par l’activité économique partagée par l’Etat et le Département, mise en place dès cette année, conduira à diversifier l’offre d’insertion, à professionnaliser le secteur et à favoriser le retour à l’emploi pérenne. ▪ La Direccte s’engage à piloter, avec le Département et au sein de l’Epec, une coordination départementale afin de développer le recours aux clauses sociales dans tous les marchés publics mais aussi de renforcer qualitativement l’accompagnement de ces publics dans la perspective d’une sortie vers l’emploi durable. ▪ La Direccte s’engage à soutenir les actions de parrainage en finançant ce type d’actions, à l’instar de celles portées par la Mission Locale de Paris. ▪ La Direccte s’engage à offrir un accompagnement renforcé aux jeunes les plus en difficultés par le biais du dispositif « Garantie Jeunes » financé par l’Etat et porté par la Mission locale de Paris. 600 jeunes seront intégrés dans le dispositif en 2016 et 1000 jeunes en année pleine, à partir de 2017.
Pôle Emploi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En matière d’accès à la formation, Pôle Emploi s’engagera dans le Service Public Régional de l’Orientation (SPRO). Il travaillera de concert avec la Ville de Paris pour élaborer un diagnostic partagé des besoins en formation et offrir des services coordonnés et complémentaires aux demandeurs d’emploi, notamment les plus fragiles. Il mobilisera son réseau de référents formation pour favoriser l’accès des demandeurs d’emploi aux formations de la Ville de Paris, ainsi qu’aux Cours Municipaux pour Adultes (CMA). ▪ Pôle Emploi mobilisera son offre de services à destination des créateurs ou repreneurs d’entreprise pour l’ensemble des publics, et en particulier pour les demandeurs d’emploi de plus de 45/50 ans (informations collectives et ateliers en agences, nouvel outil Activ’Créa à partir de juillet 2016). ▪ Pôle Emploi assurera la promotion des contrats aidés auprès des entreprises, via l’activité de son service Entreprise, et accompagnera la collectivité parisienne dans le recrutement des contrats aidés qu’elle mobilise en tant qu’employeur. ▪ Pôle Emploi proposera des actions sur le thème de la constitution d’un réseau professionnel (mise en ligne d’informations et de conseil, ateliers etc.). ▪ Il continuera également de mettre en œuvre une offre de services spécifiques pour les demandeurs d’emploi de l’audiovisuel et du spectacle, au travers de deux agences spécialisées (l’une pour les artistes, l’autre pour les techniciens). ▪ Pôle Emploi s’engagera aux côtés de la Ville de Paris pour mettre en place une réflexion visant à mieux articuler les offres de services de chacun concernant l’entreprise (accompagnement au recrutement, mise en situation en milieu professionnel, mobilisation des contrats aidés etc.). ▪ De même, Pôle Emploi et la Ville de Paris s’engagent à travailler à la complémentarité de leurs offres pour aider les publics les plus fragiles dans leur recherche d’emploi (prestations, coaching, parrainages etc.).
CAF de Paris	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par délégation de la collectivité parisienne, le service des interventions sociales de la CAF de Paris accompagnera 1 000 familles monoparentales bénéficiaires du rSa dont les enfants ont moins de 3 ans. ▪ Elle continuera à s’inscrire dans le cadre de l’accompagnement global proposé par Pôle Emploi pour un suivi commun de certaines de ces familles.

<p>EPEC-PLIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'EPEC fera aboutir la démarche expérimentale qu'elle met en place à partir de 2016 en association avec l'Etat, la Région Ile-de-France et la Ville de Paris pour mieux anticiper les besoins en recrutement des EHPAD parisiens et construire des réponses en termes de parcours qualifiants vers l'emploi (notamment à travers la mobilisation des contrats aidés et la sécurisation des parcours des salariés occupant ces emplois). A terme, l'objectif sera de développer une offre de services RH à destination des EPHAD, et d'étudier l'opportunité de transférer cette approche à d'autres champs du secteur médico-social. ▪ L'EPEC mettra en place un « Pôle Départemental » pour le développement, la mobilisation et la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi, en direction de l'ensemble des acteurs concernés (donneurs d'ordre, entreprises, acteurs de l'emploi, SIAE).
<p>Mission Locale de Paris</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre du déploiement de la Garantie Jeunes (600 jeunes en 2016, 1 000 jeunes en 2017), la Mission Locale mettra en place un accompagnement renforcé vers l'entreprise composé de périodes d'immersion et d'ateliers collectifs. En lien avec la collectivité parisienne (DAE), elle mobilisera un réseau d'entreprises partenaires (parrains de promos, mécénat de compétences, stages et visites d'entreprises etc.). ▪ Elle déploiera une série d'actions visant à favoriser l'autonomie des jeunes : expérimentation de la plateforme numérique « CLICNJOB » avec Emmaüs Connect ; mise à disposition d'une application spécifique à la recherche de stage, en partenariat avec l'association « My Future » ; des ateliers sur le « savoir être » en entreprise (préparation à l'entretien d'embauche, travail sur l'image de soi etc.). ▪ Elle articulera son réseau de parrains (actifs et non actifs) avec les autres réseaux de ce type sur le territoire, dans le cadre de l'animation territoriale dédiée aux dispositifs de parrainage mise en œuvre par la DAE dans le cadre du PPIE.
<p>Conseil Régional d'Ile-de-France</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Région contribuera à l'amélioration de la connaissance des offres de formation, notamment auprès des référents rSa, en mobilisant Défi Métiers pour la mise en place de rencontres de présentation des offres de formation disponibles sur le territoire. ▪ Elle contribuera à la mise en place de modules collectifs visant l'apprentissage des codes de l'entreprise, en s'investissant dans le groupe projet qui sera mis en place et en partageant l'outil de la « carte de compétences » actuellement mobilisé pour son dispositif « Avenir jeunes ». ▪ Avec l'aide des partenaires du PPIE (Département de Paris, Pôle Emploi), elle mutualisera les stratégies de sécurisation de parcours mises en œuvre dans « Avenir Jeunes », afin que le Département de Paris puisse mener des expérimentations de parcours sécurisés, notamment dans les métiers de l'hôtellerie, de la restauration, du bâtiment, des services à la personne etc. ▪ Elle participera à la facilitation des partenariats entre les dispositifs de remobilisation et les dispositifs de certification. ▪ Elle s'associera à l'expérimentation parisienne adaptée de l'initiative « Territoire zéro chômeur de longue durée ». ▪ Elle s'associera aux partenaires du PPIE pour contribuer à l'émergence de projets de « passerelles entreprises » dans le cadre des parcours de formation, en identifiant des entreprises partenaires et des porteurs de projets en mesure de répondre aux appels à projets régionaux dans ce domaine (accompagnement à la méthodologie etc.). ▪ Elle s'associera aux autres partenaires du PPIE pour encourager le développement du parrainage.

Partenaires	Axe 4 – Les Parisiens auteurs de leur propre parcours vers l’emploi
Pôle Emploi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pôle Emploi mettra régulièrement en œuvre des enquêtes permettant d’évaluer la satisfaction des demandeurs d’emploi sur la qualité des entretiens dont ils bénéficient. Les résultats de ces enquêtes seront disponibles sur son site internet.
CAF de Paris	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La CAF s’engage à proposer son expertise et ses compétences aux ambitions portées par le PPIE en matière de participation des Parisiens à la politique d’insertion. Elle mettra à profit l’expérience qu’elle a acquise dans le cadre de sa réflexion et de son action visant à renforcer la participation effective des usagers et des habitants à la définition et à l’évaluation des actions et politiques qui les concernent (instances de co-construction, focus groupes, enquêtes de satisfaction, formations-actions professionnels-usagers etc.).
Mission Locale de Paris	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Mission Locale innovera en matière de participation des jeunes aux instances de réflexion sur la vie associative et sur l’offre de service de la structure.

Partenaires	Axe 5 – Une politique d’insertion ancrée localement
<p>L’ensemble des partenaires membres du comité stratégique <i>Collectivité parisienne</i> <i>Etat : Direccte, DDCS</i> <i>CPAM</i> <i>Caf</i> <i>Pôle Emploi</i> <i>MLP</i> <i>EPEC</i> <i>Conseil Régional</i> <i>ARS</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ils s’engagent à s’investir : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le comité stratégique et dans le comité de concertation du PPIE ▪ Dans les Commissions d’Insertion Territoriales ▪ Pour cela, ils s’engagent à : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Articuler leurs politiques et leurs dispositifs en faveur de l’insertion sociale et professionnelle de chacun des Parisiens ; ▪ Veiller à intégrer les publics fragiles dans leurs programmes d’actions ; ▪ Mobiliser leurs moyens en cohérence avec ceux des autres partenaires engagés à leurs côtés dans le cadre de ce Plan ; ▪ Favoriser les effets leviers des financements qu’ils mobilisent, pour maximiser les effets de leurs actions au profit des publics qu’ils ciblent ; ▪ Mettre en œuvre et piloter le cas échéant les actions prévues au titre du Plan ; ▪ Informers les partenaires du Plan des résultats obtenus, des succès et des éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de sa mise en œuvre ; ▪ Evaluer l’effectivité, l’efficacité et l’efficience des actions prévues.

Dans le cadre de la programmation des fonds européens pour la période 2014-2020, l'Etat est autorité de gestion pour l'emploi et l'inclusion pour 65% de l'enveloppe nationale du Fonds Social Européen (FSE), aux côtés des Conseils Régionaux qui en gèrent 35%. La moitié des crédits gérés par l'Etat est dédiée à l'axe prioritaire 3 du Programme Opérationnel National FSE, destiné à « **lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion** », au travers de trois objectifs :

- **Objectif spécifique 1 (OS 1)** : Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi, en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale ;
- **Objectif spécifique 2 (OS 2)** : Mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion ;
- **Objectif spécifique 3 (OS 3)** : Développer des projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire, en vue de favoriser l'innovation sociale.

A Paris, la Direccte (agissant pour le compte de l'Etat en Ile-de-France) a choisi de déléguer la gestion d'une partie de l'Axe 3 du FSE à **deux Organismes Intermédiaires (OI)** :

- **La collectivité parisienne**, en tant que Conseil Départemental chef de file de l'insertion sur son territoire d'intervention, pour une subvention globale d'un montant de 25 225 802€ de 2015 à 2020, dont 11 410 000 € ont d'ores et déjà été conventionnés avec l'Etat pour la période 2015-2017.
- **Le PLIE Paris Nord-Est** (EPEC, sous son nouveau nom), pour une subvention globale d'un montant de 9 478 262 € de 2015 à 2020, dont 4 739 000€ conventionnés avec l'Etat pour la période 2015-2017, ce qui doit lui permettre de développer ses actions sur les territoires où il intervient.

Cette nouvelle architecture de gestion implique la définition d'un cadre partagé destiné à **organiser l'allocation cohérente de ces moyens. Un premier accord stratégique local** sur les interventions du FSE Inclusion délégué au PLIE Paris Nord-Est et au Département de Paris a été conclu entre les partenaires en juillet 2015 pour la période 2015-2017. Il intègre une cartographie synthétique des interventions du FSE sur le territoire départemental permettant d'identifier les lignes de partage entre les deux Organismes Intermédiaires, ainsi que les modalités opérationnelles de coordination des différentes interventions.

Plus largement, ce Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi constitue le **cadre de référence et de cohérence pour l'allocation du FSE** sur le territoire parisien et détermine la stratégie de mobilisation de cette ressource en faveur de la lutte contre la pauvreté et de promotion de l'inclusion sociale. Certains de ses engagements s'articulent avec les priorités du Programme Opérationnel National FSE, déclinées au niveau local en s'adaptant aux spécificités et aux défis de l'insertion à Paris. Le Plan identifie les actions susceptibles d'être améliorées et les nouveaux dispositifs pour lesquels une mobilisation du FSE est possible.

Ainsi, dans le cadre de l'axe 2 du Plan, l'effet levier du FSE doit permettre d'augmenter le nombre d'allocataires du rSa, de demandeurs d'emploi et d'inactifs parisiens bénéficiant d'un **accompagnement socio-professionnel individualisé et adapté à leur situation**. Les opérations financées par le FSE s'inscrivent dans une **logique de parcours**, articulés autour de plusieurs modules assurant une synergie entre insertion sociale et professionnelle et permettant une prise en charge globale de la personne de nature à favoriser la levée des freins à l'emploi, comme par exemple un niveau insuffisant de maîtrise du français. Les actions identifiées ciblent et s'adaptent à des typologies de publics particulièrement fragiles à l'échelle du territoire parisien et au regard de l'emploi : seniors, jeunes en difficulté, artistes en situation de précarité. Elles répondent pleinement à l'objectif spécifique 1 de l'axe 3 du Programme Opérationnel National FSE.

Dans le cadre de l'axe 3 du Plan, la mobilisation du FSE doit permettre d'encourager le **développement d'initiatives innovantes destinées à rapprocher l'offre et la demande d'emploi**, ce qui correspond pleinement aux objectifs du Programme Opérationnel National, et particulièrement à l'OS 2 de l'axe délégué à Paris. Les dispositifs identifiés doivent permettre au Département d'améliorer l'animation territoriale pour renforcer son action vis-à-vis des employeurs parisiens, notamment en lien avec l'intégration des publics très éloignés de l'emploi. Dans cette optique, le FSE doit également accompagner le développement des clauses d'insertion. Parallèlement, et pour renforcer l'efficacité de ses dispositifs, la mobilisation du FSE par le département doit favoriser une meilleure structuration de l'offre d'insertion sur le territoire parisien, en apportant un soutien aux projets de coordination et de mutualisation des structures de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Insertion par l'Activité Économique (OS 2 et 3 du Programme Opérationnel National).

Le FSE contribue également à **l'ancrage local du Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi**, en participant au renforcement du rôle de coordination territoriale des Espaces Parisiens pour l'Insertion (EPI), pour faciliter la collaboration de l'ensemble des acteurs de proximité de l'insertion (OS 3 du Programme opérationnel National).

La stratégie de programmation du FSE du département de Paris, telle que prévue en cohérence avec le Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi, repose sur la mobilisation de ses services, mais aussi d'autres acteurs, institutionnels ou non (associations, structures de l'ESS, etc.), afin de favoriser l'émergence de solutions innovantes pour relever les défis de l'insertion sur le territoire.

**PON FSE
Axe 3 Inclusion**

Département de Paris
Organisme Intermédiaire

Objectif Spécifique de l'axe 3 du Programme Opérationnel National (PON)	Part de la subvention globale déléguée au département consacrée à l'objectif	Nombre prévisionnel de participants (période 2016-2018)	Opérations identifiées	Axe du PPIE correspondant
Objectif Spécifique 1 Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale	80%	12 000	Accompagnement d'allocataires parisiens du RSA en vue de leur insertion sociale et professionnelle	Axe 2
			Parcours linguistiques à visée professionnelle	Axe 2
			Accompagnement différencié et renforcé vers l'insertion des jeunes les plus en difficultés	Axe 2
			Remobilisation socio professionnelle vers l'emploi	Axe 2
			Accompagnement des séniors	Axe 2
			Accompagnement d'artistes bénéficiaires du RSA ou en situation de précarité	Axes 2 et 3
Objectif Spécifique 2 Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion	10%	Sans objet	Renforcement de l'action territoriale de Paris vis-à-vis des employeurs parisiens pour contribuer à rapprocher l'offre et la demande d'emploi	Axe 3
			Développement d'un pôle de référence sur la clause sociale à dimension parisienne	Axe 3
Objectif Spécifique 3 Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS)	10%	Sans objet	Renforcement du rôle de coordination territoriale des EPI pour faciliter la collaboration des acteurs de proximité de l'insertion	Axe 5
			Coordination, collaboration et regroupements de partenaires de l'insertion tels que ceux intervenant dans le champ de l'ESS et de l'IAE	Axe 3

EPEC (PLIE Paris Nord-Est)
Organisme Intermédiaire

Objectif Spécifique de l'axe 3 du Programme Opérationnel National (PON)	Part de la subvention globale déléguée à l'EPEC consacrée à l'objectif	Nombre prévisionnel de participants (période 2016-2020)	Opérations identifiées	Axe du PPIE correspondant
Objectif Spécifique 1 Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale	70%	16 000	Accompagnement Parcours PLIE	Axes 2 et 3
	15%		Actions d'Appui aux Parcours	Axes 2 et 3
Objectif Spécifique 2 Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Objectif Spécifique 3 Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS)	15%	Sans objet	Ingénierie de Parcours (Formations et Relations entreprises)	Axes 2 et 3
		Sans objet	Coordination et Animation Territoriale du Plan	Axe 5

Attention : Le nombre prévisionnel de participants pour les actions déployées par l'EPEC à travers la subvention globale FSE couvre ici la période 2016-2020, tandis que l'objectif indiqué pour les actions déployées par le Département concerne uniquement la période 2016-2018.



TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur **PARIS.FR**

* Prix 5 cts/mn à partir d'une ligne fixe ou mobile